

La crise écologique une question syndicale





RENCONTRE

FSU SOLIDAIRES

le 2 décembre 2009

à PARIS

F.S.U.

Union syndicale Solidaires

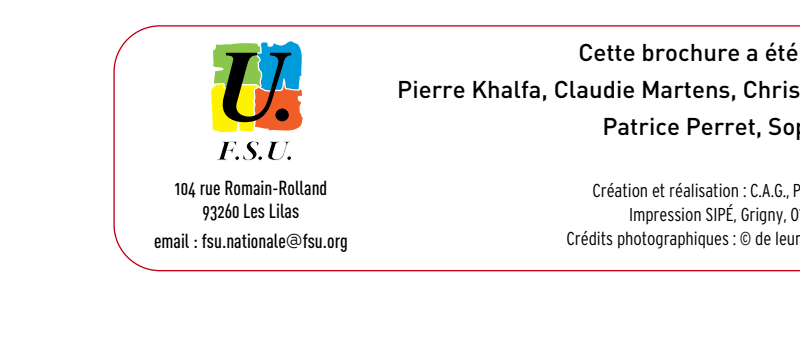



Le mouvement syndical manque de débats de fond. Trop souvent chaque organisation reste enfermée dans ses débats internes et ses propres certitudes, les positionnements tactiques l'emportant sur la nécessité de construire des convergences basées sur un travail de réflexion poussé. Cette recherche de convergences est d'autant plus nécessaire que le mouvement syndical reste divisé et soumis à des interrogations quant à son efficacité pour transformer la société. La FSU et l'Union syndicale Solidaires ont décidé d'y réfléchir ensemble.

Ce travail en commun concerne un certain nombre de « grands » sujets interprofessionnels qui sont, ou devraient être, au cœur de l'action syndicale. Il est évidemment ouvert à toutes les organisations syndicales qui voudraient s'y joindre.

DÉBATTRE ENSEMBLE POUR AGIR ENSEMBLE TEL EST L'ENJEU DE CES RENCONTRES






F.S.U.
104 rue Romain-Rolland
93260 Les Lilas
email : fsu.nationale@fsu.org

Cette brochure a été réalisée par
Pierre Khalfa, Claudie Martens, Christiane Marty, Pierre Masnière,
Patrice Perret, Sophie Zafari

Création et réalisation : C.A.G., Paris, 01 42 85 37 17
Impression SIPÉ, Grigny, 01 69 46 59 58
Crédits photographiques : © de leur propriétaire respectif

Solidaires
144 Boulevard de la Villette
75019 Paris
email : contact@solidaires.org

Articuler réellement revendications sociales et écologiques

Présentation de la journée, par Bernadette Groison (FSU) et Patrice Perret (Solidaires)



Bernadette Groison



Patrice Perret

Quelques jours avant la 15e conférence des parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, à Copenhague, la FSU et l'Union syndicale Solidaires ont choisi d'organiser ensemble un colloque centré sur la crise écologique. Nous sommes réunis ensemble aujourd'hui, pour cette journée dont l'avenir dira si elle est historique, mais qui s'annonce importante pour deux raisons principales.

Importante pour les réflexions syndicales relativement nouvelles, pour les questions majeures posées par la crise écologique.

Les ressources de la nature ne sont pas infinies et l'organisation économique et sociale ne peut disposer de l'écosystème comme elle l'entend. La crise écologique est le produit direct d'un mode de développement productiviste qui épuise les ressources de la nature et y décharge ses résidus.

Ce mode de développement a été induit par la logique de maximisation du profit portée par le capitalisme et considérablement aggravé par les politiques néolibérales menées depuis plus d'un quart de siècle qui ont accentué les processus de privatisation des biens et des services et de marchandisation du vivant.

Le mouvement syndical s'est historiquement coulé dans la logique productiviste du capital. La recherche d'un bien-être pour les salarié-e-s s'est focalisée, à juste titre, sur le partage de la richesse produite, « le partage des fruits de la croissance », en ne s'interrogeant pas sur le contenu de celle-ci et en sous-estimant souvent les conséquences pour la planète. Aujourd'hui le syndicalisme doit articuler revendications sociales et préoccupations écologiques dans une remise en cause profonde du mode de développement productiviste.

Le défi à relever est de combiner la satisfaction des besoins sociaux, tant à l'échelle nationale, européenne et mondiale, et les solutions à mettre en oeuvre pour répondre à la crise écologique. Il y a urgence et aucune organisation syndicale ne peut aujourd'hui prétendre pouvoir le faire toute seule. Cette première journée de débat appelle à poursuivre la réflexion ensemble et en élargissant à d'autres organisations syndicales.

Importante pour le syndicalisme qui cherche l'unité d'action, la construction de convergences et réfléchit à ce que pourrait être une autre société plus égalitaire, solidaire et préservant sa planète.

Ce n'est pas un hasard si FSU et Solidaires se retrouvent ensemble dans ces réflexions. Nos deux organisations se sont créées pour qu'existe un outil syndical qui se bat pour un syndicalisme de transformation sociale progressiste. Elles ont su accueillir toutes celles et tous ceux issus d'une autre confédération ou d'autres organisations qui avaient le même projet syndical, comme l'attestent quelques présences ici, les uns à la FSU, les autres à Solidaires.

Nous nous retrouvons souvent dans de nombreux combats interprofessionnels, sur les mêmes bases afin de construire dans l'unité des outils efficaces pour les salarié-e-s. Nous étions ensemble, avec d'autres, en 1995 et 2003 pour les retraites, en 2009 dans l'intersyndicale. Nous sommes tous deux membres fondateurs d'Attac, et dans le collectif « Urgence Climatique, Justice Sociale » qui prépare la mobilisation autour de Copenhague...

Ensemble, avec ceux qui le souhaitent, nous devons élaborer. Nous savons que le sort des salarié-e-s dépend à la fois des revendications immédiates et de la perspective d'une société fonctionnant autrement que pilotée par la recherche du profit maximum. Nous avons une responsabilité pour conforter un syndicalisme qui concilie revendications immédiates et transformation sociale dans le respect de l'environnement, pour faire face aux contre-réformes en cours qui, « détricotent » les acquis et le « compromis historique » passé entre les classes à la sortie de la guerre. La réponse au coup par coup doit se compléter de convergences autour d'orientations alternatives au néolibéralisme.

Personne ne détient seul la réponse. Nous devons regrouper nos forces, confronter les expériences et débats de fond des différentes OS qui le souhaitent. Après l'échec du sommet de Copenhague, une vraie note d'espoir réside aujourd'hui dans la forte mobilisation citoyenne qui s'est exprimée à l'occasion de ce sommet. Elle doit plus que jamais se poursuivre et s'amplifier. Le mouvement syndical doit y prendre toute sa place s'engager au plan national et international, en contribuant avec d'autres à construire de nouvelles initiatives d'action mais aussi de propositions alternatives. FSU et Solidaires commencent aujourd'hui sur l'écologie et poursuivront demain avec tous ceux qui le veulent, notamment sur le partage des richesses et les retraites. ■



Sommaire

Réchauffement climatique : quels scénarios pour demain ?

- Résumé de l'intervention de **Robert Kandel** Laboratoire de Météorologie Dynamique **PAGE 5**

De Kyoto à Copenhague, quelles alternatives face à l'écologie de marché ?

- Les enjeux de la conférence de Copenhague, **Sophie Zafari** **PAGE 9**

Bilan de la conférence de Copenhague, communiqué de presse de la FSU **PAGE 12**

- La finance carbone, **Christiane Marty** **PAGE 13**

Zoom sur la politique européenne

- L'Union Européenne face à l'urgence climatique, **Pierre Duharcourt** **PAGE 17**
- États énergétiques de l'UE **PAGE 20**
- Stratégie énergétique communautaire et marché de l'énergie **Pierre Masniere** **PAGE 21**

Syndicalisme et enjeux environnementaux

- Une autre façon de produire et de consommer, **Claudie Martens** **PAGE 25**

Bilan de la conférence de Copenhague, communiqué de presse de l'Union syndicale Solidaires **PAGE 28**

- Le syndicalisme au défi de l'écologie, **Pierre Khalfa** **PAGE 29**

Expérience de terrain

- Syndicalisme et environnement : pas simple au quotidien, **Daniel Gascard** **PAGE 33**
- Lier défense de l'environnement et des salariés, **François Teyssier** **PAGE 35**

Conclusions de la journée

Interventions d'**Annick Coupé** et **Gérard Aschieri** **PAGES 38-39**

Réchauffement climatique : quels scénarios pour demain ?

Vous trouverez ci dessous un résumé de l'intervention de Robert Kandel, qui a dressé l'état des connaissances sur l'évolution du climat et les scénarios possibles pour l'avenir sur la base des modèles utilisés aujourd'hui. Il a illustré son propos d'une série de documents dont certains sont reproduits ici. L'intégrale des éléments projetés est disponible sur les sites de la FSU et de Solidaires, Robert Kandel ayant accepté de les mettre à disposition des deux organisations. Qu'il en soit vivement remercié.

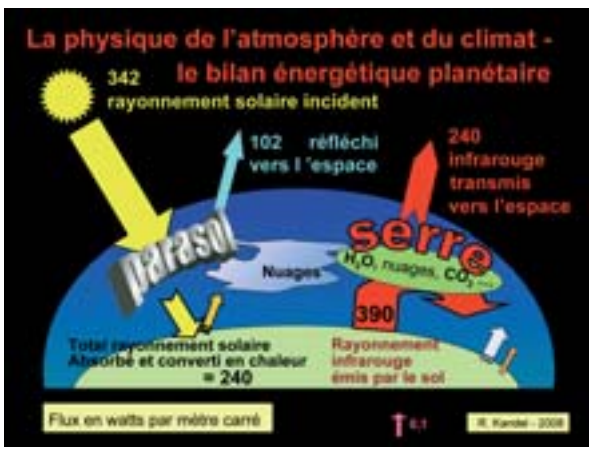


Robert Kandel
Institut
Pierre Simon Laplace

Monsieur Kandel a débuté son exposé en rappelant que les changements climatiques ont marqué l'histoire de la Terre depuis sa formation. Mais le changement climatique actuel présente deux différences essentielles par rapport aux changements passés. L'origine du réchauffement d'une part, liée à l'activité humaine et non à des variations des paramètres de l'orbite et de la rotation de la Terre ou des catastrophes naturelles. L'échelle de temps pour ce changement d'autre part, de l'ordre de la centaine d'années aujourd'hui alors que les changements passés se déroulaient sur des échelles de dizaines ou de centaines de milliers d'années.

La physique de l'atmosphère et du climat

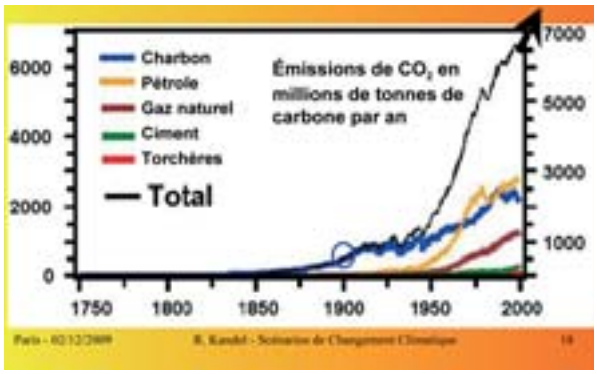
Le climat est le résultat du bilan radiatif de la Terre.



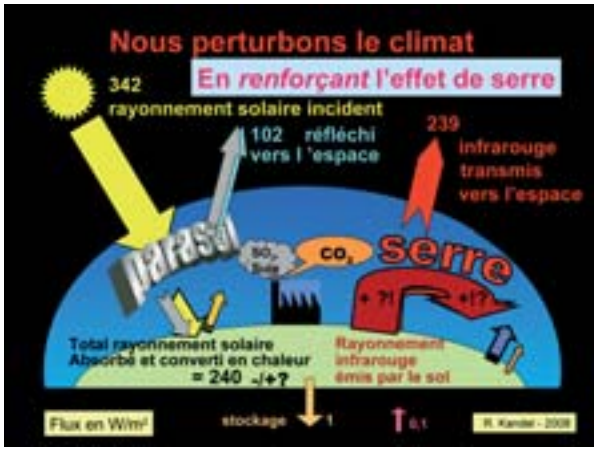
Si la Terre était privée d'atmosphère sa température moyenne avoisinerait – 20 °C du fait de sa distance au soleil, de la quantité d'énergie réfléchie par sa surface, de l'évacuation d'énergie vers l'espace par rayonnement infrarouge La présence de l'atmosphère permet de renvoyer vers le sol une partie du rayonnement infrarouge qui réchauffe alors la surface du globe et les basses couches de l'atmosphère. C'est l'effet de serre assuré par l'eau, le CO_2, l'ozone ... de l'atmosphère. L'azote, l'oxygène, l'argon (99 % de l'atmosphère) n'y jouent aucun rôle. Ajouter des molécules de CO_2 à l'atmosphère intensifie l'effet de serre.

L'altération anthropique de l'atmosphère

Depuis 1958, la concentration atmosphérique de CO_2 sort totalement de la variabilité naturelle des derniers 420 000 ans voire 740 000 ans, probablement des derniers 2 millions d'années. L'augmentation depuis 1900 est le résultat des activités humaines.



Nous perturbons ainsi le climat et le cycle de l'eau en renforçant l'effet de serre. C'est ce que l'on appelle le forçage anthropique.



La convergence des preuves

La planète se réchauffe dans toutes les régions. Les variations de l'activité solaire et de l'activité volcanique ne jouent qu'un rôle secondaire dans ce phénomène. Les modèles donnent le réchauffement observé seulement si on inclut les forçages anthropiques.



On observe aujourd'hui les changements prédits par les modèles : réchauffement de la surface et de la basse atmosphère, refroidissement de la stratosphère (15-50 km), réchauffement des océans en profondeur, amincissement des glaces flottantes de l'océan Arctique et diminution de leur étendue, désagrégation des banquises, recul des glaciers.

Depuis la publication du premier Rapport du GIEC[1] en 1990, les projections estimées ont suggéré une hausse des températures mondiales moyennes d'environ 0,15 °C à 0,3 °C par décennie pour les années 1990–2005. On peut désormais comparer ces projections aux valeurs observées, qui sont de l'ordre de 0,2 °C par décennie : la fiabilité des projections à court terme en est donc renforcée.

Les risques d'un changement majeur

Après plus de dix siècles de stabilité, le réchauffement et ses conséquences portent le risque des changements majeurs. La montée du niveau de la mer est certaine, mais à quelle vitesse ? Et de combien ? + 20 cm ? + 60 cm ? ou plus encore d'ici 2100 ? Ce phénomène va entraîner des risques accrus en cas de tempête, des inondations des plaines côtières, l'infiltration de la nappe phréatique.

L'intensification du cycle de l'eau modifiera la carte de risque de sécheresses, de canicules, de pluies fortes avec inondations, de tempêtes et cyclones avec des conséquences pour l'agriculture, l'approvisionnement en eau, la biosphère naturelle...

(1) Groupe international d'experts sur le climat.



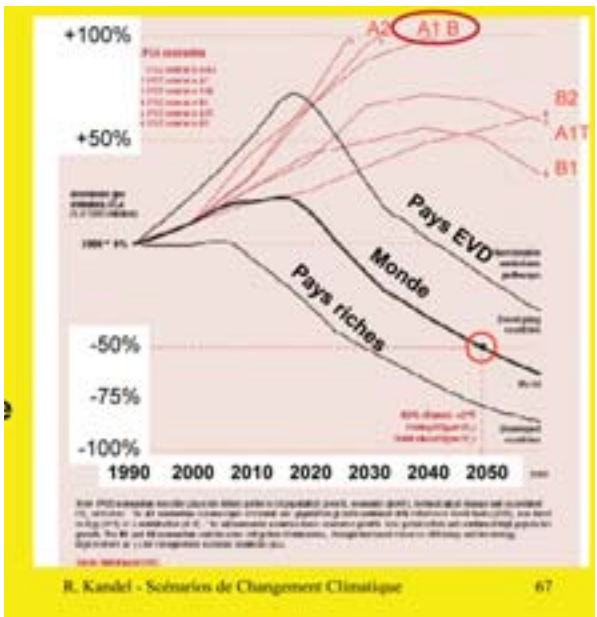
Le risque de l'invasion de la mer du Nord par des eaux douces venant de précipitations accrues et de la fonte des glaces du Groenland n'est pas exclu. La conséquence en serait un refroidissement hivernal sévère en Europe et une sécheresse prolongée aux moyennes latitudes.

L'ampleur du changement affectant les ressources en eau et les risques de désastres météorologiques dépendra de la réaction du cycle hydrologique.

Pour mieux préparer l'adaptation aux changements inéluctables, il faut réduire les incertitudes. La recherche reste essentielle.

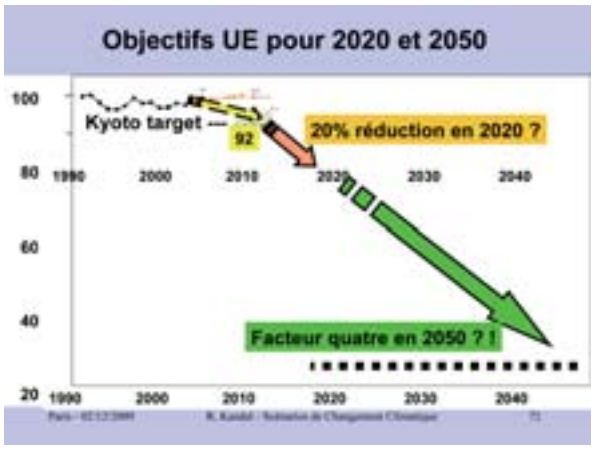
Ralentir le changement climatique, une nécessité impérieuse

Dépasser un réchauffement planétaire de 2 °C nous placerait en zone de danger par rapport aux besoins humains. Pour éviter cette zone de danger, il faut réduire de 50 % les émissions mondiales de gaz à effet de serre ce qui implique de réduire d'environ 80 % les émissions des pays riches .



On en est malheureusement très loin aujourd'hui.

Si le protocole de Kyoto constitue un premier petit pas, les engagements ont été insuffisants et mal tenus. Les incertitudes sur l'ampleur du changement climatique ne justifient nullement la gabegie qui accélère l'altération anthropique de l'atmosphère et le changement climatique, et risque d'entraîner une véritable catastrophe.



Il faut apprendre – chez nous comme dans les pays émergents - à faire mieux avec moins.



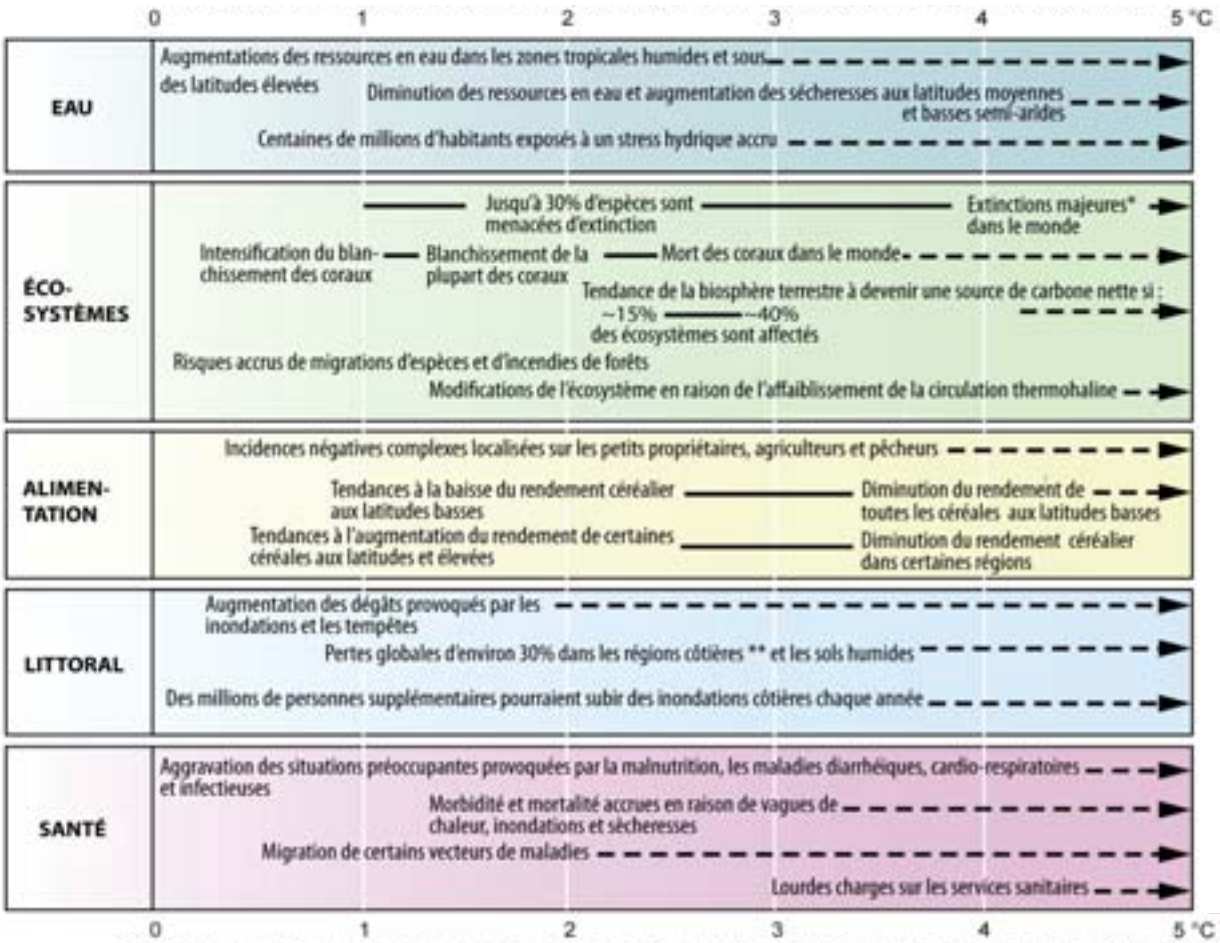
Les questions d'habitat et d'urbanisme plus généralement sont particulièrement problématiques car les changements nécessitent du temps (le renouvellement de l'habitat se fait sur un siècle).

Au plan énergétique, diverses solutions existent ou peuvent se développer dans le futur. Dans l'immédiat et pour atteindre les objectifs de réduction, la priorité doit aller vers l'efficacité énergétique.

En conclusion, les décennies à venir apporteront des surprises – bonnes et mauvaises. Le climat changera, mieux vaut se préparer. La rapidité et l'ampleur des changements dépendront en partie de nos actions. ■

Exemples d'incidences associées à la variation de la température moyenne à la surface du globe

La disposition du texte permet de voir approximativement à quel niveau de réchauffement s'amorce l'effet mentionné.



Source : GIEC, groupe de travail N° 2. Rapport 2007

La catastrophe climatique

De Robert et Maya Kandel



Notre livre est un essai sur le rôle des catastrophes, surtout climatiques, dans l'histoire de la planète et dans la vie des hommes.

Nous évoquons les catastrophes « ordinaires » dues à la violence intrinsèque de la nature – catastrophes qui arrivent sinon tous les jours, au moins plusieurs fois par décennie sur notre planète. Mais nous rappelons qu'il y a eu dans l'histoire de la Terre des catastrophes – surtout climatiques – à l'échelle du globe, et que celles-ci ont profondément modifié le cours de l'évolution. Après avoir passé en revue l'histoire récente des climats – les alternances entre périodes glaciaires et périodes interglaciaires depuis deux millions d'années, nous abordons le changement qui est en cours.

Nous rappelons que depuis un siècle – bien peu à côté des échelles de temps géologiques ! – la croissance de la population humaine et de ses activités agricoles et industrielles modifie de plus en plus la composition de l'atmosphère de toute la planète. En donnant les éléments de base de la physique du climat, nous rappelons que cette altération de l'atmosphère, résultat, sans aucun doute, des activités humaines, est la principale responsable du réchauffement observé depuis quelques décennies. En outre, ce réchauffement planétaire vient avec des modifications dans le cycle de l'eau. On peut être sûr que la répartition des ressources en eau douce, ainsi que la fréquence et l'intensité des événements violents vont changer. Mais aujourd'hui, pour beaucoup de régions, on ne peut prédire avec précision la nature exacte de ces changements, ce qui ne simplifie pas les préparatifs indispensables pour que nos sociétés s'adaptent aux changements climatiques à venir. Certes, avec les satellites d'observation, les télécommunications rapides, les navires moins fragiles, entre autres, les sociétés modernes disposent de moyens pour mieux faire face aux tempêtes et cyclones. Mais apparaissent aussi de nouvelles vulnérabilités, que nous examinons également dans notre livre.

Nous concluons avec un avertissement sur les implications de la poursuite des émissions de gaz à effet de serre. L'accélération de l'altération de l'atmosphère pousse les climats vers des changements de plus en plus importants et de plus en plus rapides. Si les climats changent en suivant les calculs des modèles, avec en moins d'un siècle un réchauffement comparable à celui des millénaires de la déglaciation, cela sera déjà catastrophique pour certaines forêts comme pour de nombreux animaux, humains comme ours polaires, qui auront trop de mal à s'adapter si vite. Est-ce là le seul scénario à envisager ? Nous en examinons d'autres. Comme nous l'expliquons, la modélisation climatique comporte aussi ses limites, compte tenu des phénomènes de chaos, ainsi que des schématisations inévitables pour représenter la complexité du système Terre.

Mais croire qu'à ces limitations de la modélisation correspond nécessairement une limitation du changement climatique, c'est croire à un Père Noël climatique. En réalité, nous sommes plutôt confrontés au risque croissant de dépasser un seuil à partir duquel le système changera de manière radicale et abrupte – comme il l'a déjà fait dans le passé – et là, ce serait une véritable catastrophe climatique, catastrophe à laquelle bien des pans de la biosphère naturelle comme des sociétés humaines ne parviendront pas à s'adapter.

« La Terre, en tant que planète, a des milliards d'années devant elle, et quoi qu'il arrive, elle s'adaptera… Ce qui est en jeu, c'est notre survie, ou au moins, l'état de la planète en tant que lieu de bien-vivre pour l'espèce humaine. La question n'est pas tant de sauver la planète que de nous sauver nous-mêmes. Plus encore, il s'agit de nous sauver de nous-mêmes… Pour nos enfants et petits-enfants, pour les enfants et petits-enfants de tous nos contemporains, si nous n'agissons pas rapidement, la catastrophe est imminente. » ■



Sophie Zafari
FSU, secteur international

Les enjeux de la conférence de Copenhague

Un sommet hypermédiatisé

À quelques jours de la conférence de Copenhague, les formules, les titres chocs des médias ne manquent pas : *« L'avenir de l'humanité dépend des 12 jours de la 15e conférence des Nations-Unies sur le changement climatique » ; Sommet de Copenhague, le plus important après celui de Yalta ; « Réunion de la dernière chance ».*

En effet le suspense devrait être insoutenable : Obama va-t-il rompre avec les aberrations anti-écologiques de son prédécesseur ? Sarkozy, après le Grenelle de l'environnement, et sa tournée médiatique au Brésil notamment, va-t-il jouer la carte du meilleur écologiste des pays occidentaux ? La Chine, le Brésil ou l'Inde vont-ils reproduire le modèle de développement des vieilles puissances industrielles ? Les États insulaires sont-ils irrémédiablement condamnés à disparaître ? La crise économique va-t-elle provoquer un sursaut de conscience écologiste ?

Bref est-il encore possible de freiner la catastrophe, est-il possible d'arriver à un accord international efficace et solidaire ?

Les négociations du COP15

Le sommet de Copenhague est la 15e conférence des parties (COP-15) de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). C'est une étape majeure des négociations internationales sur le climat entamées depuis la Conférence de Rio en 1992 puis la signature du protocole de Kyoto en 1997. Cette réunion s'avère particulièrement importante puisqu'elle doit se prononcer sur les mesures à prendre pour lutter contre le dérèglement climatique alors que le protocole de Kyoto arrive à sa fin en 2012.

Les décisions à prendre relèvent d'une véritable urgence, pour que les objectifs de stabilisation donnés par le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur le climat), partenaire essentiel de la Convention, puissent être atteints .

La Conférence devra se prononcer sur les mesures à prendre pour la période 2013-2020 pour ne pas dépasser une augmentation de deux degrés de la température moyenne de l'atmosphère en 2100, objectif aujourd'hui partagé par tous les États.

Au-delà, les conséquences, comme cela a été rappelé par R. Kandell, seraient telles sur les provisions en eau et produits alimentaires qu'il serait impossible de subvenir aux besoins de l'humanité.

Les négociations actuelles portent essentiellement sur les objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sur les mécanismes à mettre en œuvre pour les atteindre, sur les institutions à même de porter les négociations et la réalisation des engagements et sur le financement des mesures à prendre.

Ces questions, techniques en apparence, contiennent des enjeux sociaux et démocratiques essentiels.

Retour sur Kyoto

Le protocole de Kyoto, négocié entre 1995 et 1997 est entré en vigueur en 2005, après de nombreuses péripéties et en particulier le refus des États-Unis de se soumettre à des objectifs chiffrés. En revanche 39 pays dits de l'annexe B (pays industrialisés et pays en voie de transition vers l'économie de marché) ont ratifié l'engagement. Le protocole de Kyoto a constitué la première étape d'un engagement international pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sous l'égide des Nations Unies. Cependant les objectifs tracés étaient largement insuffisants : 5,2 % de baisse des émissions de GES en 2012 par rapport au niveau atteint en 1990. Et surtout un certain nombre d'échappatoires (les mécanismes de flexibilité), a été autorisé pour obtenir le consentement d'un maximum de pays à s'engager sur ce traité. Le protocole de Kyoto a introduit la possibilité des mécanismes d'échanges marchands de droits à polluer et d'investissement dans des projets non polluants dans les pays en développement, afin d'exonérer les industries du Nord de leurs responsabilités. C'est la mise en place du marché carbone, comme instrument pour réguler les émissions de GES : marché d'échange de crédits d'émissions....

Le protocole de Kyoto a donc autorisé la mise en place d'un marché des permis des émissions converties en tonnes équivalent carbone (permis de polluer) sans aucune réflexion sur la nécessité de transformer profondément le modèle de développement dominant pour atteindre les objectifs de réduction. C'est au contraire pour concilier (tenter de concilier) la perpétuation du modèle économique dominant et la réduction des émissions que des « mécanismes de flexibilité » ont été introduits dans le protocole.

C'est la logique économique libérale de poursuite d'une croissance matérielle infinie, assortie du dogme du libre-échange et de la capacité du marché à réguler les sociétés et le climat, qui a eu gain de cause.

Pour l'instant, les marchés du carbone, bien qu'encore

restreints sont en forte augmentation, mais la priorité donnée à la finance carbone pour réguler le changement climatique les appelle à grandir très rapidement. Enrayer l'expansion du marché carbone et toute possibilité de spéculation financière est donc l'un des enjeux de la conférence de Copenhague 2009.

Les objectifs de Kyoto, déjà insuffisants, ne seront pour autant pas tous atteints en 2012 et il faut noter qu'à ce jour les émissions globales ont augmenté de 11 %

À quelques jours de Copenhague

Lors des sommets préparatoires à celui de Copenhague on a vu un accord tacite entre les États-Unis et l'Union Européenne pour que ne soient pas définis des objectifs contraignants, pour qu'une place centrale soit accordée aux mécanismes marchands, et que les fonds d'adaptation censés aider les pays pauvres à faire face aux changements climatiques soient gérés en grande partie par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International

Les objectifs chiffrés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Sur ce premier enjeu, les recommandations du GIEC sont claires : il faut prendre des mesures rapides et drastiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) . Ne pas dépasser le seuil fatidique de deux degrés implique la diminution d'au moins de moitié des émissions de GES à l'échelle mondiale d'ici à 2050, 80 % devant être réalisés dans les pays industrialisés.

Tout le monde s'accorde sur cet objectif, pourtant les engagements proposés, par les pays industrialisés ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Alors qu'il faudrait une diminution de 40 % des émissions de GES pour les pays riches d'ici 2020, l'UE s'est fixé comme objectif 20 %. Quant aux États-Unis, le président américain s'est engagé à annoncer une réduction des émissions de gaz à effet de serre des États-Unis de 17 % en 2020, mais surtout en se basant sur 2005, soit en réalité à peine 5 % par rapport à 1990, date de référence utilisée par les experts du GIEC.

Rapport Nord/Sud, dette écologique

Les négociations préparant la conférence de Copenhague achoppent notamment en raison des désaccords qui subsistent entre les pays riches et les pays émergents. Les États-Unis estiment que les grands pays émergents, à commencer par la Chine, doivent être astreints aux mêmes règles que les pays riches. Les Chinois (et les pays émergents en général) considèrent, à l'inverse, que les pays riches, et notamment les États-Unis, doivent prendre des engagements supérieurs du fait de leur responsabilité « historique » dans le réchauffement climatique et soutenir financièrement les pays en développement dans ce domaine.



La Chine est devenue, c'est vrai, le premier émetteur de dioxyde de carbone (CO_2) de la planète, surpassant les États-Unis qui restent toutefois le numéro un des émissions par habitant (la Chine n'est que le 17e émetteur par habitant[1].

Toujours plus de marché

Les mécanismes marchands, introduits par Kyoto mais de façon relativement marginale, deviennent la principale solution aux changements climatiques, ouvrant la voie à un marché mondial du carbone dont les États-Unis et l'UE se partagent le leadership.

Lors des ultimes rencontres préparatoires, à Bali et à Poznan, les négociations ont visé à introduire de nouveaux secteurs dans le commerce du carbone : les forêts[2] et les terres agricoles. Cela conduirait à une accélération de la privatisation des terres agricoles et forestières par des multinationales souhaitant acquérir des crédits carbone (au risque d'y produire des agrocarburants comme on l'observe déjà au Brésil ou en Indonésie).

On connaissait déjà les plans d'ajustement structurel. C'est désormais un nouveau type de domination économique qui voit le jour. Alors que nombre de pays pauvres ont besoin de fonds importants pour l'atténuation et l'adaptation face aux changements climatiques, l'orientation actuelle est de financer ces fonds en partie sur les budgets des pays pauvres eux-mêmes, en partie sur des profits issus des mécanismes marchands, et en faible partie sur des transferts de fonds des pays industriels.

(1) États-Unis : 23,5 t/hab., UE : 10,3 t/hab., Chine : 5,5 t/hab.

(2) Via le mécanisme intitulé REDD : Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts.

Trop peu d'engagement financier

Sur les montants des transferts financiers, il y a de grandes divergences entre les montants exigés par les pays en développement et ceux proposés par les pays industrialisés qui invoquent la crise financière et économique mondiale.

En outre, depuis la ratification de la Convention de Rio en 1992, très peu des financements promis (notamment pour l'adaptation au changement climatique) ont été transférés vers les pays en développement.

Les pays du G77 (pays en développement) exigent que cette fois-ci, les promesses soient tenues et ils ont été très clairs sur ce point : « no money, no deal ».

Les ONG et pays en développement estiment les besoins pour l'adaptation (transfert de technologies...) à 100 milliards de dollars US par an alors que les pays industrialisés évaluent à 100 milliards de dollars US maximum (et en comptant lourdement sur le marché carbone) les financements disponibles pour le climat.

Et quand les États-Unis se disent prêts à augmenter les transferts financiers vers les pays en développement c'est à condition d'impliquer très étroitement le marché carbone et le secteur privé. Ils soutiennent les transferts de technologie à condition que le régime des droits de propriété intellectuelle ne soit pas remis en cause.

« Les ONG estiment les besoins pour l'adaptation à 100 milliards de dollars par an.

Qui gère ?

Les états, et de surcroît les peuples (les plus vulnérables) sont dessaisis de la gestion de ces fonds, puisque le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (BM) se portent volontaires pour cette noble tâche. Le but de la BM est de favoriser et de participer à un marché mondial du carbone. Selon son rapport 2008, elle gère plus de 2 milliards de dollars US par l'intermédiaire de 10 fonds. Moins de 10 % des prêts servent des petits projets d'énergies renouvelables, alors que près de 80 % sont destinés aux industries charbonnières ou chimiques sous couvert de financer leur adaptation à des technologies moins polluantes. La Banque Mondiale n'est donc pas crédible en matière de lutte contre le changement climatique.

Perspectives inquiétantes

Ce qui risque d'être entériné c'est de fait la fin des rares aspects positifs du protocole de Kyoto.

Il n'y aura pas d'accord international associant tous les pays, puisque les États-Unis refusent de rentrer dans un cadre comme celui de Kyoto, afin de garder les mains libres. Et l'UE entérine cet état de fait sans broncher.

Il est plus probable qu'une simple déclaration politique montrant un apparent consensus, mais renvoie les problèmes les plus urgents à de futures négociations.

La responsabilité commune mais différenciée s'amenuise jusqu'à disparaître. De fait, il s'agit là de revenir sur un des principes positifs du protocole de Kyoto, celui de la « responsabilité commune mais différenciée » qui enjoignait aux pays industriels de baisser leurs émissions de gaz à effet de serre en priorité, avant ceux du Sud.

Dans ce contexte et face à des négociations aussi décourageantes qu'inquiétantes certains mouvements jugent qu'une absence d'accord serait préférable à un mauvais et dangereux accord .

Pourtant les exigences de justice climatique doivent être portées collectivement pour qu'un accord des Nations Unies puisse voir le jour et définir un cadre global et des points d'appui pour des politiques et des initiatives à la base, combinant l'urgence écologique, justice sociale et débat démocratique. C'est tout l'intérêt de défendre un accord, un véritable accord, juridiquement contraignant. Un accord à la fois juste, solidaire et efficace.

L'enjeu pour nous, mouvement syndical, mouvement social, est de construire une véritable mobilisation sociale et politique : car si les peuples, si les citoyens, si les salariés ne s'en mêlent pas l'issue de la conférence de Copenhague ne fait guère de doute : pas d'accord ou un mauvais accord.

C'est le sens de notre participation à la manifestation du 12 décembre à Copenhague et à notre travail au sein du collectif Urgence climatique - Justice sociale. ■





Copenhague : un échec dramatique pour l'avenir de l'humanité

La FSU constate avec consternation et colère que le sommet de Copenhague sur le climat a abouti à un échec dramatique pour l'avenir de l'humanité.

Après deux ans de travail et alors que plus de cent chefs d'État ou de gouvernement étaient réunis, aucun accord mondial n'a pu être conclu.

Les États-Unis par leur refus de prendre des engagements significatifs portent une responsabilité majeure et l'Europe s'est révélée incapable de proposer fortement une voie ambitieuse. Cela, combiné au jeu de la Chine d'une part mais aussi du Brésil, de l'Inde et de l'Afrique du Sud qui ont divisé et affaibli le G77, a conduit à un scénario catastrophe et les ultimes péripéties de Copenhague ne pourront occulter cet échec.

La séance finale de la conférence a simplement « pris note » du texte travaillé en dehors de toute procédure onusienne, par le MEF (Major Économies Forum), équivalent du G20, et invité les pays à le signer.

Ce texte ne prévoit aucune décision pour aller vers un nouveau traité contraignant confirmant et prolongeant Kyoto. S'il reconnaît la nécessité de limiter la hausse des températures mondiales à 2 °C et la nécessité de fortes réductions des émissions mondiales, il ne mentionne aucun objectif chiffré de réduction à long terme (2050) et à moyen terme (2020) pour chacun des pays, qui feront simplement connaître leurs engagements pour 2020 d'ici au 31 janvier 2010 sans même préciser l'année de référence (1990 ou 2005 ?). Ce refus d'engagements contraignants concerne en premier lieu l'ensemble des pays développés, dont la responsabilité historique dans le changement climatique est particulièrement lourde.

Le texte prévoit la création d'un «Fonds climatique vert de Copenhague » avec l'objectif de lever 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour aider les pays en développement dans les mesures d'adaptation et d'atténuation mais les pays développés ne contribueraient qu'à hauteur de 30 milliards de dollars annuels sur la période 2010-2012. Et il est vraisemblable que ces fonds ne correspondront qu'à une reconversion de l'aide au développement déjà promise. Ajoutons à cela qu'aucun accord sur les contributions individuelles des pays riches, sur la répartition vers les pays pauvres, et sur le financement de la préservation des forêts n'a été trouvé.

Ce texte consacre également la place du marché, notamment concernant le problème de la déforestation (mécanisme REDD), donnant son imprimatur à un développement de la finance carbone aussi inefficace qu'injuste et source de profit spéculatif et d'instabilité économique et financière.

La seule note d'espoir réside aujourd'hui dans la forte mobilisation citoyenne qui s'est exprimée à l'occasion de ce sommet. Elle doit plus que jamais se poursuivre et s'amplifier pour imposer d'autres choix et promouvoir des transitions vers des sociétés soutenables et pour la justice climatique. La FSU dans la perspective de la conférence de Mexico fin 2010 s'engagera au plan national et international à construire de nouvelles initiatives avec ses partenaires dans les cadres intersyndicaux et dans les collectifs où elle est impliquée. ■



La finance carbone



Christiane Marty
Solidaires, membre de la commission Écologie

Mon intervention porte sur les mécanismes mis en place par le protocole de Kyoto pour atteindre les objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui ont donné lieu à la création du marché carbone, ou finance carbone. Ensuite je ferai un point sur le débat qui oppose régulièrement marché des permis et taxes, pour finir en présentant quelques alternatives.

Les mécanismes de flexibilité de Kyoto

Le protocole de Kyoto fixe aux pays industrialisés (38 pays dits de l'annexe B) des objectifs de réduction ou limitation des émissions de GES d'ici à 2012 par rapport au niveau de 1990. Ces objectifs de réduction se traduisent pour chaque pays en objectif de quantité totale d'émissions à ne pas dépasser. Cela concerne six gaz à effet de serre (les plus connus sont le gaz carbonique CO_2 et le méthane CH4), mais les quantités sont comptabilisées en une même unité : la tonne d'équivalent CO_2 (CO_2eq).

L'Union européenne a été la première à mettre en place un marché carbone (Emission trade system, ETS) en 2005. Chaque pays reçoit une allocation de permis, ou quotas, en tonnes de CO_2eq, et distribue à son tour des permis d'émissions aux différents secteurs de l'industrie et aux différentes entreprises du pays (secteur de l'énergie et industries fortes émettrices de GES comme ciment, raffinage, production de métal, chimie, etc.). Ces allocations sont attribuées pour une période donnée, trois ans dans la première phase du marché européen (2005-2007). Elles fonctionnent comme un stock : à la fin de la période, les entreprises doivent rendre autant de permis que la quantité de GES qu'elles ont émis.

Comme ces objectifs de réduction représentent une contrainte, ce qui est malvenu selon le credo libéral, pour compenser ces «objectifs contraignants » le protocole offre une flexibilité aux pays sur la manière d'atteindre leurs objectifs, à travers trois dispositifs, appelés mécanismes de flexibilité. Le premier est le marché des permis d'émission, où il est possible d'acheter ou de vendre ces permis.

Le marché des permis d'émission (de GES)

Si une entreprise pollue moins que la quantité qu'on lui a attribuée, c'est-à-dire moins que ce à quoi elle a droit, elle peut vendre son surplus de permis à une entreprise qui va émettre plus de CO_2 que ce qui lui a été attribué. C'est ce qui fait qu'on parle de « droit à polluer ». On crée ainsi un marché, qui passe par la finance.

Dans ces conditions, l'entreprise ne sera pas forcément incitée à investir dans les technologies propres pour émettre moins. Il sera peut-être plus rentable pour elle d'acheter les permis dont elle a besoin sur le marché. Le marché n'incite pas au comportement « vertueux », mais se traduit par une stratégie d'optimisation de la rentabilité des investissements de l'entreprise.

Remarque : sur le marché européen, dans la première phase 2005-2007, il y a eu une allocation très généreuse de quotas, qui correspondait à une faible contrainte pour les entreprises, donc peu de besoin d'acheter des quotas, et le prix de la tonne carbone s'est effondré sur le marché en descendant même jusqu'à 1 euro à une certaine période.

Ensuite, avec la récession économique, les émissions décroissent mécaniquement. Aujourd'hui le prix de la tonne de CO_2 tourne autour de 15 euros, ce qui est de l'avis général bien trop faible pour inciter à réduire ses émissions. En plus, l'énorme majorité des quotas a pour l'instant été distribuée gratuitement.

Le deuxième mécanisme de flexibilité mis en place pour objectifs de Kyoto est la Mise en Œuvre Conjointe.

La mise en œuvre conjointe - MOC (ou Joint Implementation)

La MOC permet à un pays industrialisé X soumis à un objectif de Kyoto d'investir dans des projets destinés à réaliser des réductions d'émissions dans un autre pays industrialisé Y de l'annexe B, et en échange il récupère les crédits d'émissions correspondants (d'où le terme de mise en œuvre conjointe).



Ce mécanisme utilise le fait qu'il est moins coûteux de réaliser des réductions d'émissions dans le pays récepteur du projet Y que dans le pays X. Il concerne surtout les investissements dans les pays d'Europe centrale et orientale (ex-pays de l'Est). Du fait de la récession survenue lors de la transition économique, ces pays ont déjà enregistré une réduction sensible de leurs émissions après 1990.

Ils disposent donc d'un surplus de quotas sans devoir fournir d'efforts pour moins polluer. De plus, leur parc industriel étant vétuste, il représente un gros potentiel pour réduire les émissions de CO_2 au moyen d'investissements à faible coût, donc très rentables. Cette rentabilité est d'autant plus forte que le coût du travail y est nettement moins élevé qu'à l'Ouest. On a donc un effet d'aubaine important.



Le mécanisme de développement propre - MDP (ou Clean Development Mechanism - CDM)

Le troisième mécanisme, le MDP est assez semblable au MOC, la différence est que les investissements pour des projets qui aboutissent à des réductions d'émissions se font dans des pays en développement, donc hors annexe B, qui n'ont pas d'objectif selon Kyoto.

Les projets doivent permettre localement des émissions plus faibles que celles qui auraient eu lieu sans le projet. C'est ce qu'on appelle les émissions évitées par rapport à un scénario de référence « poursuite de la situation existante ». Pour obtenir le label MDP, il faut certifier que les projets n'auraient pas vu le jour sans le mécanisme du Protocole de Kyoto : c'est la règle d'additionnalité. Cette règle est largement contestée car assez impossible à établir. Exemples de projets labellisés MDP : barrages, centrales de production d'électricité à base de biomasse.

Il y a de nombreuses critiques ou effets pervers de ces mécanismes, et particulièrement des MDP.

– Les pays développés, leurs entreprises peuvent se défausser de leurs obligations de réduire leurs propres émissions de GES puisqu'elles peuvent « compenser » en faisant appel aux crédits d'émissions achetés via les mécanismes MDP ou MOC : le marché donne de plus de nombreuses opportunités d'investissements rentables. L'Union européenne offre ainsi la possibilité de réaliser jusqu'à 50 % des objectifs de réductions d'émissions d'ici à 2020 en dehors du territoire européen.

– Le critère d'additionnalité est plus que sujet à caution. Les investisseurs font pression sur les pays récepteurs du projet et les organes du MDP pour qu'ils adoptent des critères d'additionnalité peu contraignants, afin que les coûts liés à leur mise en œuvre restent faibles.

– Les MDP sont des mécanismes complexes sur le plan administratif, difficilement vérifiables. Selon les bilans actuels, entre un tiers et deux tiers des projets n'aboutiraient pas dans les faits à de véritables réductions d'émissions.

– Le principe des MDP incite en réalité les pays émergents concernés à ne pas adopter de législation environnementale ou à maintenir des normes très basses, à refuser de signer des accords internationaux contraignants, pour favoriser la labellisation MDP des projets initiés par les pays du Nord.

– De plus, de nombreux projets MDP ont des conséquences sociales très négatives, telles que des déplacements de population, expulsions de paysans, etc.

On pourrait avancer que malgré ces défauts, les MDP sont tout de même utiles au développement des pays du Sud. En réalité la répartition géographique des MDP est très inégalitaire : en 2008, sur 1243 projets, 66 % se situent en Asie, 30 % en Amérique du sud, et seulement 3 % en Afrique. De plus, l'énorme majorité des projets concernent la Chine (qui détient 60 % des parts de marché des crédits mondiaux du MDP), l'Inde, le Brésil. Ce qui creuse un peu plus l'écart entre les pays émergents et les pays en développement.

Le bilan de l'instauration de ces mécanismes de marchés n'est pas bon.

Le protocole de Kyoto ne concernait que 40 % des émissions mondiales lors de sa signature, chiffre qui est passé aujourd'hui à environ 30 % avec la croissance des émissions des pays émergents. Il ne vise qu'une baisse globale de 5,2 % de ces émissions en 2012. Ce qui est peu ambitieux au regard des préconisations du GIEC qui recommandent une baisse de 30 à 40 % des émissions pour les pays industrialisés d'ici 2020. En 1997, au moment de la signature du protocole, les États avaient déjà réduit leurs émissions de 4,8 % par

rapport à 1990. Ce qui diminuait d'autant les efforts réels à fournir ensuite.

Pourtant, malgré son objectif modeste, le résultat n'est pas satisfaisant car il n'a pas réussi à réduire les GES. Au niveau mondial, le rythme des émissions de CO_2 s'est accéléré, avec une croissance annuelle de 3,6 % entre 2000 et 2007, contre 1 % dans la décennie 1990. En 2008, si l'UE à 15 a réduit en moyenne de 6,2 % pour un objectif de moins 8 % en 2012, certains pays ont d'ores et déjà complètement raté leur objectif. Ainsi l'Espagne qui en est à une augmentation de 53 % pour un objectif de ne pas dépasser 15 %. En dehors de l'UE, le bilan n'est pas plus concluant, avec par exemple le Canada qui a augmenté de 21 % ses émissions pour un objectif de moins 6 %.

Le protocole de Kyoto a généré une importante bureaucratie, destinée au calcul des allocations et au contrôle des quotas. Et il a surtout permis un très fort développement de la finance carbone.

Finance carbone

Rapidement après Kyoto, certains financiers et industriels ont compris tout le bénéfice qu'ils pouvaient tirer des dispositifs mis en place. Ils ont investi dans les technologies propres, et manœuvré pour un contrôle des technologies propres, pris des brevets. On assiste à la multiplication des fonds pour financer la lutte et l'adaptation au changement climatique. Le marché carbone, déréglementé, aboutit à des phénomènes de spéculation qui commencent à devenir importants. Des marchés dérivés du carbone ont vu le jour, et même un hedge fund (fonds spéculatif), a été créé à Londres début 2009. Certains analystes attirent l'attention sur l'existence d'un risque de « subprime carbone ».

Selon le rapport de la Banque mondiale « State and trends on the Carbon market 2009 », en 2008, les marchés du carbone ont totalisé près de 126 milliards de dollars US de transactions, contre 63 milliards au titre de l'année 2007. Même si ce chiffre reste faible en comparaison des transactions sur les autres marchés, la progression en un an est importante. Les transactions sur le marché second (pour les réductions d'émission certifiées) ont, elles, été plus que multipliées par cinq par rapport à 2007.



L'enjeu concerne à la fois la répartition du financement nécessaire pour lutter contre le changement climatique, qui implique la reconnaissance de la dette écologique des pays à vis du Sud, et le choix de l'organisme qui gérera le financement. Banque Mondiale ou ONU ? La Banque mondiale tend à se revendiquer comme le centre du système de financement. Il n'est évidemment pas acceptable de confier à ceux-là même qui, avec le FMI, ont développé les politiques néolibérales responsables de l'aggravation du changement climatique, la responsabilité de gérer la réparation des dégâts qu'ils ont eux-mêmes contribué à générer.

L'état d'esprit des promoteurs de la finance carbone est actuellement d'étendre son champ d'action et d'y faire entrer les forêts, l'agriculture, ce qui aboutirait à leur marchandisation, ou encore la technologie dite « captage stockage de CO_2 », qui pourtant n'en est qu'à l'état d'expérimentation et n'a donc pas encore fait ses preuves.

Marché des permis d'émission ou taxe ?

Le débat existe pour savoir quel est le meilleur instrument utilisable pour politique environnementale entre un système basé sur la taxe, ou sur le marché de quotas. On pense souvent que seule la taxe serait par essence politique, donc préférable dans une logique anti-libérale. Or, les deux systèmes sont de nature très proche. Les deux visent à appliquer le principe dit du pollueur-payeur, même si au final, on sait que l'augmentation de prix est répercutée sur le consommateur.

Les deux visent à « internaliser les effets externes » : les activités économiques de production génèrent parfois « des externalités négatives », comme la pollution ou les conséquences sociales, qui ne sont pas comptabilisées dans le prix des produits. La réparation de ces effets repose ensuite sur la collectivité. Il s'agit donc d'internaliser ces coûts. Il y a deux manières de faire : la taxe, imaginée par l'économiste Arthur Pigou en 1920, et l'instauration de « droits d'accès à l'environnement », qui fondent le concept des marchés de permis d'émissions (Coase, 1960). Existe aussi par ailleurs la panoplie les normes, réglementations et standards techniques. Dans le cas de la taxe, le prix est fixé et c'est le marché qui ajuste ensuite les quantités. Dans le cas du marché de permis, on fixe une quantité maximale d'émission de CO_2, c'est-à-dire qu'on régule sur la quantité, et c'est le marché qui ajuste ensuite les prix.

Mais on peut remarquer que le marché de permis, comme la taxe, nécessite au préalable une réglementation politique, une norme capable de déterminer soit la quantité (pour le premier), soit le prix (pour la seconde). Ce n'est pas le marché qui peut déterminer ces normes, le marché est incapable de déterminer une autre norme que celle de la rentabilité (réf. 1 et 2). Il faut aussi remarquer que si les quotas sont vendus par l'État, et non distribués gratuitement, le prix du quota peut s'assimiler à une taxe. Pour finir, si le prix du quota est encadré entre deux valeurs, pour éviter les fortes fluctuations qui rendent le marché inefficace, alors cela ressemble fort à une taxe. Le produit de la taxe comme des permis pourrait être utilisé pour des politiques publiques de lutte contre le réchauffement et de redistribution pour contrer les inégalités sociales engendrées.

Le problème n'est pas tant dans la nature de la taxe ou du marché de quotas que dans la manière de les mettre en œuvre. Actuellement, cette mise en œuvre se fait toujours pour rester compatible avec la loi de la concurrence, pour ne pas menacer la compétitivité des entreprises ni la fonction de production du capitalisme.

Notre critique porte justement sur les exonérations multiples qu'obtiennent les entreprises, sous prétexte qu'elles vont être victimes de la concurrence de la part d'entreprises d'autres pays, non contraintes de payer pour leurs émissions. Ces exonérations aboutissent à prolonger l'attribution gratuite de ces quotas, ou autre dispositif à l'étude, l'instauration d'une taxe carbone aux frontières. Notre critique porte sur toutes les possibilités existantes pour se défausser de ces obligations de réduction de CO_2 à domicile, en faisant appel aux mécanismes MDP ou MOC, tout en réalisant de bonnes affaires sur le marché. De plus, le marché carbone, déréglementé, amplifie encore la finance de marché dont on peut mesurer les méfaits.

Quelles alternatives ?

Peut-on envisager d'encadrer ces systèmes de taxes ou de marché ? Je vais simplement poser rapidement quelques principes et conditions.

Il faut déjà supprimer les mécanismes MDP et MOC, qui alimentent les pays riches en crédits bon marché venus d'ailleurs et interdire tout marché dérivé du carbone, et toute spéculation.

Faut-il supprimer ou non le marché de quotas CO_2 ? C'est à débattre. Mais à court terme, partant du constat qu'ils existent, on peut au moins imaginer les encadrer fermement, en instaurant un prix minimum de la tonne carbone, voire aussi un maximum, pour éviter la volatilité actuelle. Ensuite, le niveau du prix de la tonne carbone doit être suffisamment élevé pour inciter à changer de comportement, pour les entreprises comme pour les particuliers.

Sur cette question du niveau du prix : en ce qui concerne les particuliers, pour que l'augmentation du prix de l'énergie incite à économiser et à changer de comportement, il faut qu'existe une possibilité d'alternative. Par exemple, l'augmentation du prix de l'essence ne peut être efficace pour en diminuer la consommation que s'il existe une alternative au fait de prendre sa voiture, c'est-à-dire s'il existe des transports publics efficaces et abordables.

Ceci étant, quel que soit le choix « taxe ou marché de quotas », il ne peut être vu que comme un outil pour accompagner des politiques gouvernementales visant un changement radical de mode de production, de consommation et la lutte contre le réchauffement climatique. Ce qui inclut notamment :

– des normes strictes pour les appareils, les biens, les bâtiments, etc. et des réglementations à respecter, sous peine de sanctions dissuasives,

– le transfert des meilleures technologies disponibles aux pays du Sud, selon le principe de coopération ; pour l'instant, elles sont souvent protégées par des brevets appartenant surtout aux multinationales, ce qui suppose de contester la propriété intellectuelle de ces brevets.

Plus généralement, on peut penser à une fiscalité écologique s'appliquant au niveau global, conçue dans le cadre d'une réforme générale de la fiscalité fondée sur la progressivité.

Avec la finance carbone, c'est le même mode de production basée sur la recherche de profit et la même irresponsabilité financière qui a abouti à la crise globale d'aujourd'hui, qu'on voudrait nous présenter comme la solution pour lutter contre la crise climatique. La solution passe au contraire par une dépossession de la finance au profit d'une redistribution des richesses produites. ■

RÉFÉRENCES

1- Jean-Marie Harribey, « Fiscalité écologique, mécanismes de marché et régulation climatique, Leçons pour après le capitalisme ? », 2008

http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/soutenabilite/economie-climat.pdf

2- Michel Husson, « Climat : les limites du calcul marchand », Viento Sur n° 100, 2008,

http://hussonet.free.fr/vsur100f.pdf

3- ATTAC, Libérons le climat des marchés financiers, 2009

http://www.france.attac.org/spip.php?article10456

4- Ecotaxes et quotas d'émissions échangeables de CO_2, Conseil économique pour le développement durable, n° 6, 2009



Pierre Duharcourt
FSU, membre du Conseil économique et social

L'Union européenne face à l'urgence climatique

Il se peut que mon intervention apparaisse quelque peu en dissonance par rapport à d'autres. C'est pourquoi je me permets quelques remarques liminaires.

– Les mandats de la FSU pour faire face à la crise écologique sont relativement imprécis. Nous sommes plus clairs sur ce que nous dénonçons que sur ce que nous proposons. Des développements plus fournis sont en discussion pour notre prochain congrès à Lille, que le débat d'aujourd'hui peut contribuer à enrichir. Mais sur de nombreux points qui doivent faire l'objet d'approfondissements, la discussion sera d'autant plus riche que chacun donnera son propre point de vue. C'est pourquoi je vous soumets aujourd'hui certaines idées qui traduisent mon opinion personnelle, en tant qu'économiste et syndicaliste, ayant pu avoir de nombreux échanges à ce sujet au sein du Conseil, économique, social et environnemental qui vient d'adopter un avis sur ces questions.

– L'urgence climatique ne doit pas être isolée d'un ensemble d'urgences écologiques et sociales qui lui sont d'ailleurs liées : la lutte contre la faim, la lutte contre la pénurie d'eau, la préservation des espèces, mais aussi un nouvel ordre économique plus égalitaire...

– Je pense que l'urgence environnementale est telle que tout ce qui peut détourner significativement de la pente qui nous conduit actuellement à une catastrophe planétaire doit être pris en considération, avant même que se dessine l'alternative sociétale globale que nous voulons construire. Cela peut nous amener à entrer dans le débat concernant des mécanismes dont nous contestons sur le fond le principe.



Complémentarité des dispositifs ?

La FSU a, dès le départ, contesté avec d'autres le principe retenu par Kyoto de la mise en œuvre de marchés de « droits à polluer », qui permet à des acteurs d'échapper à des obligations qui leur sont faites en vendant à d'autres par exemple des quotas d'émission de GES non utilisés. Et aujourd'hui le chapeau de notre table ronde nous invite à réfléchir à quelle alternative face à l' « écologie de marché ». En même temps, nous reprenons dans certaines de nos prises de position le « principe pollueur-payeur », qui s'inscrit dans le cadre d'une économie marchande. Et nous dénonçons le fait que la mise en œuvre conjointe (MOC) ou le mécanisme de développement propre (MDP) accentuent la « flexibilité » du marché des permis d'émission de GES.

De même, dans la période récente, nous avons eu un débat à propos de la taxe carbone. Si nous sommes d'accord pour dénoncer l'impôt carbone tel que proposé par le gouvernement Sarkozy, des points de vue se sont exprimés sur l'opportunité d'une contribution climat-énergie, sur sa capacité à donner un « signal prix » efficace et sur l'obligation complémentaire de compensations – dans le cadre d'une refonte d'ensemble de la fiscalité – pour répondre à l'exigence de justice sociale.

Dans un avis récent adopté par le CESE et proposé par une syndicaliste de la CGT, est avancée l'idée d'une complémentarité des dispositifs pour conduire à un mode de développement durable et aller vers une économie bas carbone : élaboration avec mécanismes de sanction au niveau mondial de normes contraignantes déclinées ensuite par région et par pays, organisation mondiale d'un système d'enchères dont une partie du produit serait affecté au financement de l'adaptation des PED, mise en œuvre de taxes pour inciter à des comportements plus éco-responsables et de subventions pour soutenir d'autres modes de production et de consommation.

Articuler et garantir des objectifs écologiques et sociaux

La réflexion doit articuler la fixation d'objectifs ambitieux qui concernent à la fois l'urgence écologique et la lutte contre les inégalités (entre pays et au sein des pays) et une combinaison de moyens pour les atteindre. L'exemple de Kyoto puis celui du paquet européen montrent bien qu'il ne suffit pas d'afficher de nobles intentions pour qu'elles se traduisent dans les faits.

Ces objectifs doivent nécessairement se définir au

niveau mondial, du fait notamment que de meilleures performances écologiques des pays développés peuvent simplement être obtenues par des délocalisations d'activités dans d'autres parties du monde : ainsi, près du tier des émissions de GES chinoises correspond à des productions exportées.

Concrètement, il convient donc que tous les pays s'engagent dans la lutte contre le réchauffement climatique, mais que les pays développés agissent les premiers, que les pays en développement et notamment les pays émergents contribuent également en fonction de leurs capacités respectives et que la spécificité des pays les moins avancés soit réaffirmée. À cet égard, il est important d'associer et non pas d'opposer transferts technologiques et aide financière pour permettre à ces pays à la fois de sortir de la pauvreté et de faire face à la crise écologique. Il faut rappeler que l'impact écologique du développement de ces pays est relativement très faible, en même temps qu'ils sont victimes des pollutions commises par les autres, y compris d'ailleurs chez eux du fait d'une exploitation néocoloniale de leurs ressources humaines ou naturelles. D'où l'importance des luttes menées en particulier en Europe pour que notamment l'UE se montre moins pingre dans l'aide au développement et à l'adaptation de ces pays.

Doit monter également l'exigence de dispositifs qui n'aient pas comme principal effet de créer de nouvelles opportunités de rentabilité financière, et qui réoriente les activités humaines et les modes de vie sans faire porter le poids de la recherche de la sobriété aux catégories les plus démunies.

Le marché européen des permis d'émission

L'Union européenne a été la première à mettre en place un marché international des permis d'émission avec le système communautaire d'échange de quotas d'émission de GES (en anglais : EU ETS), qui repose sur deux piliers : un système d'autorisations à émettre données aux installations couvertes ; des allocations de quotas – échangeables sur l'ensemble du territoire de l'Union – alloués par les États. Ce système ne concerne au départ que l'Union à 15 : une première étape d'apprentissage a couvert les années 2005 à 2007 ; la deuxième étape, non achevée, couvre la période 2008-2012 : son commencement a été rapidement marqué par l'explosion de la crise qui a provoqué une chute du cours de la tonne de CO_2, tombé à 15 euros après avoir atteint les 30 euros. Outre les critiques de fond qu'on peut faire au système, on doit souligner qu'il ne concerne que deux secteurs (énergie et industrie), excluant notamment les transports et l'habitat, et donc moins de la moitié des émissions de GES. La volatilité du prix de la tonne biaise l'efficacité du « signal » qu'il est censé fournir. De toute manière, compte tenu de la générosité des allocations de quotas, qui réduit les demandes d'achat de droits et amplifie au contraire l'offre des vendeurs, le prix tendanciel du marché est largement inférieur au « juste prix » qui serait nécessaire. Insistons enfin à nouveau sur le fait que ce système de marché comporte de nombreux trous (secteurs non couverts) et autorise de nombreuses fuites (MOD et MCD).

Comparativement aux autres pays et régions du Monde, l'UE réalise plutôt des performances correctes par rapport aux engagements de Kyoto, qu'elle respecte en moyenne (ayant réalisé une baisse de 6,8 % en 2008) : la France figure parmi ceux qui se présentent comme bons élèves, tout comme le Royaume-Uni ou l'Allemagne, au contraire par exemple de l'Espagne et de l'Italie.

Dorénavant, le marché européen des enchères va concerner les 27 pays de l'Europe élargie, et pourrait porter rapidement sur plus d'un milliard de tonnes de CO_2. Se pose la question de l'organisation de ce marché par une autorité de régulation commune, disposant de pouvoirs de sanction. La commission Charpin mise en place en France préconise la constitution d'une plate-forme d'enchères unique. Le Parlement européen vient de proposer d'allouer une partie du produit des ventes à l'adaptation des PED (30 milliards d'ici 2020).



Le « paquet énergie-climat »

L'objectif affiché pour le paquet énergie-climat adopté en décembre 208 est que l'Union européenne réduise, d'ici à 2020, de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à leur niveau de



1990. Dans ce cadre, il s'agit de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique et d'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique (l'énergie consommée rapportée au PIB). Après le Grenelle de l'environnement, la France s'est engagée pour sa part sur l'objectif d'une réduction des émissions de GES de 23 %. Le Parlement européen vient de demander que l'engagement des pays développés soit une réduction d'ici la même date de 25 % à 40 %. À titre indicatif, B. Obama vient d'annoncer comme objectif une réduction d'ici 2020 de 17 %, mais par rapport à 2005, soit en fait une réduction seulement de 6 % par rapport à 1990, année de référence du Giec. La Chine annonce qu'elle baisserait de 40 à 50 % son intensité carbone entre 2005 et 2020, mais à son rythme de croissance, cela se traduirait par une poursuite – bien que ralentie – de ses émissions de GES. L'Inde annonce une baisse de 20 à 30 de son intensité carbone.

Mais l'accord entre les 27 pays de l'UE a été acquis au prix de compromis qui en affaiblissent considérablement l'effet attendu. Tous les secteurs devront certes contribuer à l'effort commun, y compris les transports, l'agriculture ou le bâtiment ; de plus, chaque État membre se verra assigner des objectifs nationaux. Mais les contraintes imposées aux industriels et aux producteurs d'énergie ont été adoucies par rapport aux intentions initiales : entrée en vigueur progressive des limitations d'enchères ; exemptions partielles, ou dérogations ; assouplissements pour investir à l'international.

Le respect des engagements pris suppose en fait de revenir sur ces assouplissements et de conditionner l'allocation quotas gratuits à des investissements et des efforts de RD dans des produits propres.

Il convient également de souligner, au-delà des discours sur l'accroissement de la part des énergies renouvelables, la carence des programmes communautaires de recherche en matière d'énergie, et l'absence de coordination dans le domaine de la politique énergétique. La politique du chacun pour soi en pour l'approvisionnement auprès de la Russie a accru la dépendance de l'UE vis-à-vis du gaz naturel russe.

L'exigence d'autres mesures

Comme nous l'avons vu, même le système de mise aux enchères suppose l'existence de normes pour la détermination des quotas. Ce constat renforce l'exigence de normes plus restrictives concernant les émissions autorisées, qui doivent être associées à des normes sociales. Ce respect de normes mondiales environnementales comme sociales implique d'autres règles pour le commerce international et pour la gestion des biens publics que celles qui résultent des accords de l'OMC et de leurs projets d'extension du type AGCS.

La fiscalité semble préférable au marché des permis comme moyen d'incitation pour faire respecter les normes, d'autant qu'elle peut combiner – comme le montre l'exemple du bonus-malus pour les achats de véhicules – à des taxes payées pour la production ou l'usage de produits polluants des subventions accordées pour des utilisations plus sobres. J'ai évoqué pour la France le débat sur la taxe carbone. Il faut savoir que des « taxes carbones » – mais dont les dispositifs sont différents- existent déjà dans des pays de l'UE tels que la Finlande, la Suède ou le Danemark. La question peut être posée de la mise en œuvre d'une taxe carbone au niveau européen, avec évidemment les mêmes exigences que celles qui sont avancées pour la taxe envisagée pour la France.

Le produit des taxes peut constituer des recettes assez considérables. Ces fonds doivent être utilisés pour financer des compensations en faveur des populations modestes ou à choix contraints, des transitions environnementales en Europe relatives à la production, les transports et l'habitat, et l'aide aux pays en développement.

Une autre proposition serait une taxation des transactions financières pour un plan de développement durable des pays pauvres : J.-L. Borloo a été conduit à l'inclure dans son plan « justice climat », en évoquant un taux de 0,01 %, qui correspondrait à un financement de 20 milliards d'euros par an.

Pour conclure, dans les marchandages qui précèdent Copenhague, l'Union européenne cherche à se présenter comme un élément moteur, mais elle met en avant l'insuffisance des propositions des pays et notamment des États-Unis pour éviter de traduire en actes les objectifs qu'elle affiche et prendre des engagements concrets notamment en matière d'aide aux pays en développement. ■



États énergétiques de l'UE

La consommation totale d'énergie à partir de combustibles fossiles a légèrement diminué en Europe entre 1990 et 2005.

Dans un contexte d'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur industriel, mais aussi d'affaissement de cette production dans l'est de l'UE, on est passé de 83 % à 79 %. Cette embellie peut se prolonger… du fait de la crise économique actuelle, que les plans de relance productivistes tentent d'enrayer !

Parallèlement, la dépendance du système énergétique européen à l'égard des combustibles fossiles importés continue de s'accroître fin 2009.

La production européenne de pétrole, de gaz et de charbon décline (amenuisement des réserves pour le pétrole et le gaz, raisons de coûts de production pour le charbon). Les importations de gaz, charbon et pétrole constituent en 2005 respectivement 59 %, 42 % et 87 % de l'énergie primaire liée à la consommation de chacun de ces combustibles fossiles. En 2000, les importations de pétrole ne représentaient « que » 84 % de la consommation pétrolière de l'UE : cette augmentation de 3 points en 5 ans illustre la hausse rapide de la consommation du secteur des transports… L'uranium utilisé par les centrales électriques européennes est de son côté quasiment intégralement importé.

Le premier exportateur d'énergie vers l'UE est la Russie.

Elle a fourni 18 % du total de l'énergie primaire de l'UE27 en 2005 contre 13 % en 2000. La Russie est à l'origine de 24 % et 28 % respectivement des importations de gaz et de pétrole, mais aussi de 10 % de celles de charbon. De récentes révélations ont également illustré son rôle quant à l'enrichissement d'une partie de l'uranium appauvri issu de l'usine de retraitement de La Hague. Ce rôle important de la Russie fait beaucoup tousser les institutions de l'UE !

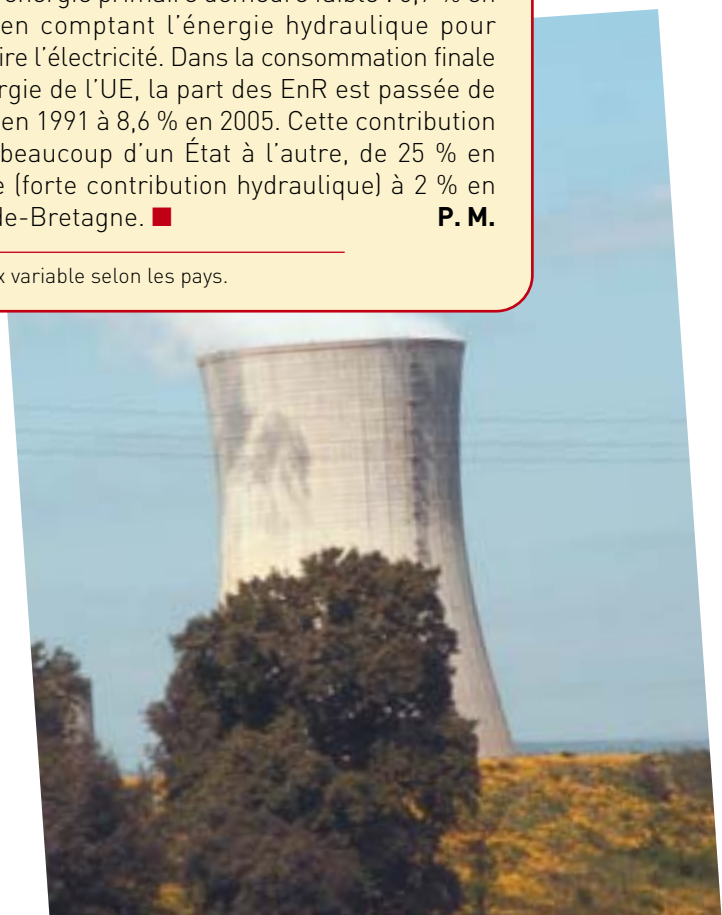
La consommation d'électricité (environ 20 % de la consommation d'énergie finale de l'UE) a augmenté en moyenne de 1,7 % par an entre 1990 et 2005[1] contre 0,6 % pour la consommation finale globale d'énergie.

La production d'électricité et de chaleur est responsable de 28 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'UE en 2007 (1,4 GtéqCO_2 sur 5 GtéqCO_2). La croissance de la consommation d'électricité efface partiellement la contribution croissante des sources d'énergie renouvelable (EnR), contribution égale à 14 % en 2005 (environ 11 % à partir de la filière hydraulique). Pour rappel, dans l'UE, les filières de production nucléaire, charbon et gaz contribuent respectivement pour 30 %, 31 % et 21 % à la production globale d'électricité en 2006.

L'énergie renouvelable dans l'UE

Dans la consommation d'énergie primaire, son taux de croissance annuel depuis 1990 est de 3,4 %, devant celui du gaz, à 2,8 %, boosté par le développement des centrales électriques à gaz. Ceci étant la place des EnR dans la consommation d'énergie primaire demeure faible : 6,7 % en 2005 en comptant l'énergie hydraulique pour produire l'électricité. Dans la consommation finale d'énergie de l'UE, la part des EnR est passée de 6,3 % en 1991 à 8,6 % en 2005. Cette contribution varie beaucoup d'un État à l'autre, de 25 % en Suède (forte contribution hydraulique) à 2 % en Grande-Bretagne. ■ **P. M.**

(1) Taux variable selon les pays.



La stratégie énergétique communautaire et le marché de l'énergie



Pierre Masnière
Fédération SUD Énergie

En 2006, un livre vert communautaire assignait un triple objectif à la politique énergétique de l'UE : la compétitivité, la durabilité et la sécurité de l'approvisionnement. Le tout baignant dans le cadre du marché intérieur de l'énergie en construction, avec sa concurrence libre et non faussée. Les règles générales du marché doivent cependant cohabiter avec des subsidiarités nationales (objets de litiges fréquents, car entravant la concurrence…) qui mettent de l'huile dans les rouages grippés des services d'intérêt économique général (SIEG) de l'énergie.

En 2007 et 2008, les discussions vont bon train entre la Commission, le Conseil et le Parlement pour ficeler un projet cohérent liant objectif « climat » et perspective énergétique communautaires. Les compromis débouchent en 2009 sur une série de directives et décisions consécutives à l'adoption, fin 2008, du « paquet énergie climat ».
Ce « paquet » compte trois volets :

• Des objectifs chiffrés à l'horizon 2020 pour l'énergie et le climat, résumé dans la formule des 3 x 20 : 20 % de réduction des gaz à effet de serre émis par l'UE par rapport à l'année 1990, 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie primaire consommée dans l'UE, 20 % d'économies d'énergie.
• Des mesures pour améliorer le fonctionnement du marché intérieur du gaz et de l'électricité, dit « 3e paquet énergie ».
• Des recommandations en faveur d'une politique extérieure commune de l'énergie, avec soutien financier communautaire éventuel (particulièrement dans le domaine gazier).

L'efficacité énergétique…

Diminuer de 20 % la consommation d'énergie primaire d'ici 2020, disent-ils… alors que les plans de relance nationaux cherchent à perpétuer le modèle productiviste de croissance économique d'avant la crise.

Les premières mesures phares adoptées par l'UE :
• la disparition des rayons des magasins, d'ici 2012, des lampes à incandescence (la Commission estime que 40 TWh seront économisés annuellement… 1/100 de la consommation globale d'électricité). Il n'est pas sûr que les constructeurs d'appareils ménagers soient aussi rapidement obligés de proposer des appareils moins énergivores…
• l'exigence que les États remettent d'ici 2011 des plans nationaux pour l'efficacité énergétique, dont l'élaboration est imposée par une directive de… 2006, qui a un objectif d'efficacité de 9 % sur 9 ans. La commission doit fournir un modèle pour la rédaction des plans, laissant une large latitude pour les mesures nationales,
• une directive qui fixe une contrainte de compromis pour les émissions carbonées des véhicules. L'exigence d'un taux minimum d'agrocarburants dans l'essence est rediscutée, suite aux études concernant le gain énergétique global de l'opération et les espoirs suscités par les agrocarburants de 2e génération. Mais on ne quitte pas le paradigme automobile. Rien ne concerne une alternative programmée au fret routier en Europe : une telle initiative remettrait en cause le libre choix du moyen de circulation des marchandises au sein du marché européen,
• la politique de rénovation thermique des bâtiments, l'imposition de nouvelles normes et les soutiens publics rentrent dans le cadre des prérogatives nationales.

Il apparaît actuellement que l'UE est incapable de mettre en place une décroissance communautaire de consommation d'énergie primaire, avec un agenda programmant des paliers de décroissance.

Les marchés intérieurs de l'électricité et du gaz

Deux directives (1996 et 2003) ont régi la mise en place du marché européen de l'électricité et du gaz, débouchant notamment sur l'éligibilité effective de l'ensemble des consommateurs depuis juillet 2007, la séparation comptable des activités des compagnies intégrées (production, transport, distribution, commercialisation), la nomination de gestionnaires de réseaux de transport et de distribution (GRT et GRD) indépendants (en France : RTE, ErDF, GRTGaz, GrDF) et d'organismes de régulation des systèmes électriques et gaziers (CRE en France).

La mise en place de grands réseaux

La vision de grands réseaux électriques haute tension est cohérente avec celle du productivisme industriel prévalant dans les institutions de l'UE. Il est prévu de renforcer leur interconnexion à travers l'Europe à l'image des réseaux routiers et ferroviaires ! C'est une conception basée sur un maillage massif de l'Europe par des centrales de production d'électricité importantes,



fussent-elles des parcs éoliens ou solaires. Le développement des connexions gazières vise plutôt à développer l'utilisation nationale du gaz, dans un cadre concurrentiel nourri par une ressource plus disponible.

L'autonomie des réseaux de transport est censée faciliter la concurrence et les investissements nécessaires qui l'accompagnent. Pour certains États et la majorité du Parlement européen, il faut détruire les cartels qui contrôlent toujours le marché aux dépens des consommateurs. Mais de fait, ils peuvent continuer à le faire car les entreprises intégrées ne jouent pas le jeu de l'indépendance des GRT et empêchent notamment leurs filiales d'investir, afin de maintenir les congestions et freiner le libre jeu de l'offre. Ce credo fait fi de l'existence, dans divers États de l'UE, de GRT complètement indépendant, voire cotés en bourse, ce qui n'a pas pour autant conduit à l'effet escompté.

Qu'à cela ne tienne, le 3e paquet « marchés intérieurs de l'électricité et du gaz » a été adopté par codécision en 2009 : 2 directives et 2 règlements concernent chacune des énergies, un troisième règlement concerne l'Agence européenne des régulateurs. L'ensemble remplace directives et règlements existants sur les mêmes sujets. Au-delà de propositions de fonctionnement tarabiscotées, dans les faits, ce 3e paquet énergie ne remet pas en cause les relations actuelles des réseaux de transport avec la maison mère, qu'il s'agisse d'E.ON, RWE ou EDF...

Bouquet énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre

Porter la part des EnR dans la consommation finale d'énergie de l'UE à 20 % d'ici 2020

Trois secteurs sont concernés : électricité, chauffage et transports. Ce dernier secteur a été envisagé plus haut. Rappelons que la part d'EnR dans la consommation finale d'énergie est actuellement d'environ 9 %. La France devra passer d'un taux de 10,3 % à 23 %. La différence représente un gros paquet de MW en chaleur et électricité à installer dans les 10 ans qui viennent. À titre indicatif, pour quelques pays réputés pour leur production EnR : le Danemark devra passer de 17 % actuellement à 30 %, l'Allemagne de 5,8 % à 18 %, l'Espagne de 8,7 % à 20 %. Cet objectif européen de 20 % ne pourra être obtenu que par des politiques nationales volontaristes, qui sont très hypothétiques aujourd'hui.

La contribution des EnR dans la production de chaleur et d'électricité

Pour arriver à cet objectif global de 20 %, le choix des modes de production d'électricité et de chaleur à partir d'EnR demeure une prérogative nationale soutenue par des politiques de soutien (tarifs de rachats, certificats verts, subventions directes...) relevant des États. Une directive de 2001 fixe à l'horizon 2010 un objectif de 22,1 % pour la part d'électricité produite à partir de sources EnR dans la production globale d'électricité dans l'UE15. L'objectif a été ramené ultérieurement à 21 % pour l'UE25...

Le chemin est encore long : cette part est passée entre 2000 et 2007 de 13,8 % à 15,6 % dans l'UE27 selon une étude de Pricewaterhouse. D'ici 2020, la filière éolienne jouera un rôle important pour grignoter les pourcentages manquants, étant donné la difficulté d'un développement notable de la filière hydraulique (il faudra installer des dizaines de milliers de MW). L'augmentation de la puissance installée en éolien offshore sera subventionnée par l'UE en sus des aides nationales. Ce sont des dizaines de parcs maritimes, ayant des puissances cumulées équivalentes à celles de grosses centrales thermiques, qui devraient être installés, notamment par les majors de l'électricité ; parcs reliés aux réseaux nationaux haute tension centralisés. Des réseaux dont le développement et l'interconnexion sont fortement encouragés par la Commission : on est loin d'une vision de développement d'une production d'électricité décentralisée, à vocation locale ou régionale...

- Les chaudières alimentées en biomasse sont appelées à jouer un rôle important pour la production de chaleur... dans le cadre d'aides nationales (fonds chaleur en France). Ce qui posera la question de l'approvisionnement et du bilan en termes d'économies énergétiques !
- La contribution du solaire pour la production d'électricité (photovoltaïque individuel ou parc industriel, thermodynamique) est peu prévisible dans les années qui viennent : elle est actuellement très impactée par les effets de la crise économique sur les coûts d'investissements qui demeurent relativement importants et par un certain frein du soutien public dans les États les plus en pointe.

D'ores et déjà, des États commencent à dire qu'ils n'arriveront pas à atteindre leur objectif, renvoyant à d'autres moyens de réduire les émissions de GES. Des certificats verts délivrés par les États pourront attester de l'origine EnR pour l'électricité, la chaleur et le froid ; ces certificats «de garantie d'origine » pourraient faire l'objet, dans certaines conditions, d'un commerce auquel parti-

ciperaient les entreprises et les États afin d'atteindre l'objectif européen. Ce commerce devra se combiner sans conflit d'intérêt avec les systèmes d'aide nationaux existant dans de nombreux pays actuellement.

La tentation de l'électricité nucléaire comme moyen de diminuer les émissions de CO_2

La Commission s'est introduite depuis quelques années dans le débat européen sur l'avenir de la filière, sujet qui ne relève pas du Paquet énergie climat. La tentation nucléaire était très forte mais, jusqu'à récemment, trois pays nucléarisés projetaient de cesser la production nucléaire à terme et l'Autriche se montre résolument opposée aux centrales nucléaires. La Commission était contrainte de biaiser : ainsi, constatant dans une communication de janvier 2007 que l'électricité nucléaire représente actuellement 14 % de la consommation énergétique de l'UE et 30 % de son électricité, Barroso et Piebalgs (commissaire à l'énergie) poursuivaient : « les propositions de la Commission soulignent que c'est à chaque État membre qu'appartient la décision de recourir ou non à l'électricité nucléaire. Pour les pays qui réduisent la part de leur énergie nucléaire, la Commission recommande de compenser en introduisant d'autres sources d'énergie produisant peu de carbone, sous peine de rendre encore plus difficile la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de GES ».

En février 2009, le Parlement a adopté majoritairement un rapport où il partage l'analyse de la Commission selon laquelle « il est important de maintenir la contribution de l'énergie nucléaire dans le bouquet énergétique ». Ces derniers mois, Belgique, Espagne et Allemagne ont modifié leur décision et ouvert la perspective de la prolongation de fonctionnement des centrales… et celle d'une certaine banalisation de la filière.

Les filières de production d'électricité à partir du charbon et du gaz naturel

L'évolution de leurs contributions dans le bouquet électrique européen sera impactée par la politique de mise aux enchères de quotas d'émissions de CO_2. Cet effet peu prévisible du marché de CO_2 combiné à une évolution tout aussi peu prévisible des prix sur le marché du gaz (sous forme gazeuse via les gazoducs ou liquéfiée via les terminaux de gazéification), voire du charbon, fragilisent quelque peu l'idée de planification d'investissements dans ces filières. Rappelons que les contributions respectives des filières charbon et gaz à la production d'électricité en Europe, sont actuellement de 31 % et 20 %… Cela vient opportunément rappeler que l'économie de marché pourrait affaiblir dans les prochaines années la sécurité d'approvisionnement électrique par défaut d'investissements, alors que la diminution de consommation d'électricité n'est pas franchement à l'ordre du jour de la Commission.

La sécurité d'approvisionnement de l'UE en gaz…

Dans les prises de positions visant notamment la Russie et Gazprom, la Commission s'aventure en terrain marécageux. Elle patauge dans des échanges mondiaux obéissant aux lois de marché et parallèlement dans une libéralisation du marché gazier européen qu'elle pousse à rompre avec les contrats d'approvisionnement gazier à long terme.

Elle veut installer un rapport de force avec un Gazprom soutenu par le gouvernement russe ; elle pousse fortement les États à soutenir la construction d'un gazoduc de grande capacité (Nabucco), relié aux gisements de la mer caspienne, censé permettre le contournement de l'approvisionnement en gaz par Gazprom. Des États qui ont manifesté leur accord alors que leurs majors électrogaziers investissent, eux, dans des projets alternatifs de gazoducs avec Gazprom ! Ainsi de l'italien Eni et maintenant d'EDF dans le projet concurrent de Nabucco sous la mer Noire, South Stream, et E.ON et autre GDF Suez dans le projet North Stream sous la Baltique.

Côté importations de gaz naturel liquéfié (GNL), il s'agit de multiplier les sources d'approvisionnement et de profiter d'une évolution de prix du GNL qui se découple actuellement de celui du pétrole. Mais là encore, c'est chacun pour soi, avec surcapacités éventuelles en terminaux gaziers pour certains États… qui veulent que l'UE développe des gazoducs transfrontières pour évacuer le surplus d'importations.

À travers cette question de sécurité européenne d'approvisionnement énergétique, on met le doigt sur les limites du libéralisme dans la construction d'une politique européenne de l'énergie.

Qui veut financer mes projets bas carbone ?

C'est en substance la question posée par la Commission qui, en octobre 2009, a chiffré à une cinquantaine de milliards d'euros les investissements nécessaires pour développer les technologies « bas carbone » dans les 10 ans qui viennent. Avec à la clé des centaines de milliers de créations d'emplois.

Ce chiffrage concerne le financement de son Plan stratégique sur les technologies énergétiques (SET) publié en… 2007. Un plan visant à soutenir des dizaines de projets relevant plutôt du développement que de la recherche. Revue de détails, qui indique les penchants naturels de la Commission :

- Projets éoliens et solaires : respectivement 6 milliards et 16 milliards d'euros.
- Projets d'une douzaine d'installations pilotes de captage stockage de CO_2 (CSC) sur des sites de centrales : 13 milliards d'euros.
- Construction des premiers prototypes de réacteurs de 4e génération utilisant la fission nucléaire : 7 milliards d'euros.

• Programme « réseaux électriques intelligents », appellation recouvrant pour une large part le remplacement en cours et généralisé des compteurs en Europe : 2 milliards d'euros, visant la maîtrise de leur consommation d'électricité par les consommateurs.
• Projets de production d'agrocarburants de 2e génération et d'unités biomasse à cogénération : 9 milliards d'euros.

Qui va payer ? Pas la Commission, qui ne dispose pas des moyens financiers dédiés que l'on serait en droit d'attendre de la part d'une Communauté faisant face à un défi majeur ! La Commission renvoie la balle des risques technico-économiques aux États, industriels, banques, partenariats public-privé... Curieuse façon de réaliser une stratégie européenne.

Le PEER est lancé... pas très loin

Le « programme énergétique européen pour la relance » (PEER) a reçu le feu vert des institutions européennes en avril 2009. Il représente un montant total de 5 milliards d'euros dont environ 4 milliards iront à des projets énergétiques pour 2009 et 2010. La clé de répartition de la maigre enveloppe financière de 4 milliards (à l'échelle d'une UE de 500 millions d'habitants) est significative des orientations de la stratégie énergétique européenne :

• 2,365 milliards devraient être consacrés à des projets d'infrastructures gazières et électriques. Alors que le financement n'est pas le problème, car plutôt celui des autorisations administratives.
• 0,565 milliard pour des projets d'énergie éolienne en mer. Qui iront plutôt vers le financement du raccordement des énormes parcs offshore aux lignes terrestres haute tension.
• 1,05 milliard pour tester des projets CSC. Cette technologie conduit pourtant à un surcoût financier et une surconsommation énergétique interne copieux pour les centrales à charbon ; l'équipement d'une centrale pourrait revenir à 1 milliard ! L'amélioration des rendements des centrales (passer de 40 % à près de 50 %) semble une meilleure voie transitoire pour diminuer les émissions de CO_2... nettement moins complexe à mettre en œuvre... mais moins capitalistique.

La Commission procédera à une évaluation du PEER d'ici le 31/12/2011 « afin d'apprécier sa contribution à l'utilisation effective des crédits ». Comme l'a dit un économiste (propos rapporté par Enerpresse 4/5/09) : « les projets ne seront peut-être pas tous financés, mais ce qui compte le plus, c'est l'impact psychologique, qui influence réellement les marchés ». Tout un programme... ■



Claudie Martens
FSU, membre du groupe « alternatives économiques et sociales »

Une autre façon de produire et consommer

Quelques pistes de réflexion

L'exposé de ce matin a montré à quel point il y a nécessité de mettre en place un nouveau système productif plus sobre en carbone, qui n'épuise pas les ressources naturelles, et qui permette de répondre aux besoins de toute l'humanité.

Deux types de réponse sont apportés à cet impératif écologique aujourd'hui.

La première réside dans le développement de technologies vertes dans un système marchand de libre-échange, de concurrence, de croissance quantitative qui ne remet pas en cause les modes de vie ou l'organisation économique et sociale du monde. Je regroupe dans cette vision de l'avenir tous les défenseurs du tout marché comme outil de régulation, tous les défenseurs d'une « croissance verte » finalement très rassurante pour beaucoup.

Elle est illusoire, de mon point de vue, en particulier parce qu'elle ignore la question des inégalités sociales. Or si on ne traite pas la question sociale, on se trouve confronté à des résistances fortes au plan national et international.

La seconde réponse, réside dans la mise en place d'un nouveau système productif, de consommation, d'échange dans le cadre plus large d'un projet fort de transformation sociale fondé sur des idéaux d'égalité, de solidarité et de démocratie. Formulé comme tel, cela semble renvoyer à des problématiques plus familières pour les syndicalistes que nous sommes Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que ce projet, doit impérativement être confronté aux réalités contemporaines c'est-à-dire celles de la crise écologique. Et de ce point de vue, si les discours syndicaux intègrent généralement cet aspect, la conviction n'est pas encore complètement gagnée dans les esprits.



Autrement dit, je suis convaincue que la question écologique ne se résoudra pas sans traiter la question des inégalités sociales mais l'inverse est également vrai. La résolution de la question sociale est indissociable de la résolution de la question écologique

Pourquoi l'impératif écologique est-il incontournable ?

Le monde change. La population du globe a considérablement augmenté. Elle était, il y a 50 ans, à peine supérieure à 2 milliards d'habitants. Elle est actuellement de 6,5 milliards et devrait atteindre 9,1 milliards en 2050. Cette augmentation s'accompagne d'une légitime aspiration au développement des pays en voie de développement et des pays émergents. Chacun sait que ce développement pour la Chine, l'Inde, le Brésil est en route. Mais le mode de vie des pays développés aboutit à la consommation de l'essentiel des ressources mondiales. 85 % des ressources sont consommées par 20 % de la population. On comprend facilement que ce modèle n'est pas généralisable.

Si l'on prend la seule question de l'énergie, entre le début et la fin du XX[e] siècle, la consommation mondiale a été multipliée par dix. D'ici à 2030, la demande augmentera de plus de 50 % par rapport à aujourd'hui. Cette énergie est essentiellement produite par les combustibles fossiles Or indépendamment des problèmes d'émission qu'ils génèrent, les ressources s'épuisent. À consommation égale à celle d'aujourd'hui, nous disposons de ressources pour 40 ans pour le pétrole, 200 ans pour le charbon.

L'exploitation de nouveaux gisements de combustibles fossiles crée de nouvelles pollutions dramatiques pour les écosystèmes comme c'est le cas par exemple avec l'exploitation des sables bitumineux au Canada. Le recours au nucléaire pose la question en particulier des déchets. Il faut donc trouver des alternatives aux combustibles fossiles, limiter le recours au nucléaire et produire plus d'énergie.

Les solutions se trouvent-elles dans les nouvelles technologies ?

En partie oui. En faisant appel à l'innovation et la recherche, de nouvelles solutions émergent dans tous les domaines : énergie avec le solaire par exemple,

transport avec des voitures plus propres, bâtiments avec des constructions à énergie positive. Cela signifie investir massivement dans la recherche et l'innovation, dans la formation à travers les politiques publiques ambitieuses. On en est loin aujourd'hui en France.

Mais c'est aussi en partie illusoire au regard des objectifs à atteindre à savoir la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre des pays industrialisés en moins de cinquante ans.

Ainsi les énergies renouvelables pourraient au mieux couvrir 20 % des besoins à l'horizon 2050 à un coût important.

Il faudra donc aussi des efforts considérables de réduction de consommation

La question de l'automobile est particulièrement sensible. Quantitativement le facteur 4 n'est pas atteignable même avec un parc automobile rénové à coup de voitures hybrides ou électriques dont le coût est par ailleurs élevé. C'est l'usage même de la voiture et les besoins en mobilité qui doivent être travaillés.

« La question écologique ne se résoudra pas sans traiter la question sociale. »

Autrement dit, nos modes de production et de consommation ne sont pas généralisables et l'aspiration à de meilleures conditions de vie, pour tous et sur la durée ne peut ignorer la question des ressources, et des modes de vie consommateurs de ces ressources.

Les changements que cela implique nécessitent des remises en cause, y compris au niveau individuel, douloureuses. Elles ont du sens parce qu'elles s'inscrivent dans une logique de solidarité verticale vis-à-vis de nos enfants et des générations suivantes. Cette logique ne peut être mise en œuvre que si elle est largement partagée. Elle ne le sera pas dans un monde ou les solidarités horizontales ne tiendraient aucune place. Cela nous ramène à la question sociale

J'ai parlé au début de la nécessité « d'un nouveau système productif, de consommation, d'échange dans le cadre plus large d'un projet fort de transformation sociale ». Quel contenu on met à cette formule ?

Le contenu d'un projet alternatif ne peut être qu'audacieux et rassembleur

Un horizon nouveau, ce n'est pas un modèle de développement identique au précédent en plus propre. Ce n'est pas non plus le renoncement au bien être, ni le renoncement au progrès.

C'est un développement ou l'on repense en particulier la place de l'individu et du collectif et la question des territoires. Cela implique de rompre avec les logiques de profit maximum et immédiat en œuvre dans le système capitaliste aujourd'hui. Mais cela implique aussi des changements qui percutent les habitudes et les désirs de chacun.

Pour tenter de donner un contenu plus perceptible, je prendrai 2 exemples, celui de l'habitat et des transports d'une part, et celui des systèmes de production d'autre part.

L'exemple de l'habitat et des transports

Redensifier l'habitat est devenu un leit motiv dans nos pays industrialisés : l'habitat collectif est moins consommateur d'énergie, permet des équipements collectifs en transport, en loisir qui induit des modes de vie plus sobres en produits de consommation. Le problème est que si près de 80 % des Français vivent dans un espace « sous dominante » urbaine, plus de la moitié habite en périphérie avec comme conséquences un fort étalement urbain, le développement important d'habitats individuels, et d'équipements individuels.

C'est pour beaucoup par contrainte, les centres villes étant inaccessibles, mais pas seulement. La maison individuelle et son jardin reste le rêve de plus de 80 % des Français. On ne peut ignorer cette réalité.

Pour redensifier l'habitat, il faut en donner le désir et les moyens d'accès à grande échelle.

Or les modèles d'éco quartiers restent des îlots difficilement généralisables dans des délais raisonnables, et les grands projets architecturaux ne font pas rêver le grand public.

Il y a des pistes à travailler, qui répondent davantage aux aspirations des individus, par exemple au travers le développement d'un habitat individuel dense, « ville village » avec un mode de vie avant tout urbain. C'est une question qui avait été travaillée dans le projet Paris métropole avec la consultation des 10 architectes qui a ensuite été largement ignorée par N. Sarkozy. Le développement de ce type de projet permettrait de favoriser la production de biens collectifs, (équipements de transports en commun, sportifs, de loisir, culturels facilement accessibles) ou de biens partagés. Pour exemple la question de l'usage de l'automobile se poserait en des termes bien différents. J'ai dit tout à l'heure qu'il faut admettre qu'on devra, sans éliminer la voiture, rechercher les voies d'une voiture autrement. Dans un tel cadre où les transports en commun seraient considérablement développés cela devient possible (covoiturage, auto-partage, transport à la demande, taxi collectif et d'autres sans doute). On observe d'ailleurs aujourd'hui que plus les gens sont mobiles, plus ils utilisent l'automobile parmi



d'autres modes de transports et en ne la possédant plus (ils la louent, la partagent...)

Celui des systèmes de production

Quel contenu donner à la formule « une autre façon de produire et de consommer » ? Sans doute d'abord produire d'autres choses, des kW « propres », des aliments bio, des mètres carrés à zéro émission, des produits à longue durée de vie et recyclables... Cela exige en général plus de travail donc plus de valeur ajoutée par unité produite, plus de qualification, plus de formation, une autre place du travail et donc du travailleur dans la société, au Nord comme au Sud). On retrouve là, des sujets que nous avons, FSU et Solidaires eu l'occasion de travailler ensemble. Ensuite, produire plus sobrement en étant plus attentif à l'origine et au type des matières premières utilisées, aux conditions dans lesquelles se fait la production — quels travailleurs, payés comment et combien —, aux conditions de la distribution et aux déchets générés par leur utilisation. Il y a le débat autour du « produire local » et du développement des circuits courts. C'est une question complexe qui appelle discussion. Le type d'entreprise dans laquelle on produit est également à questionner : quels modes de fonctionnement et quels objectifs ? Ne faudrait-il pas renouer avec la tradition coopérative et mutualiste pour parvenir à une véritable économie plurielle ? Enfin, une nouvelle conception des échanges entre les pays en développement, les pays émergents et les pays industriels est indispensable, élargissant la notion de commerce équitable au commerce en général et au commerce international en particulier.

Des services publics incontournables

Au final quand on essaie de mettre un contenu à ce que pourrait être ce projet de développement, on s'aperçoit que la place des services publics est essentielle. Le contenu d'un nouveau mode de développement implique plus d'éducation, de formation qualifiante, de recherche et d'innovation, davantage de biens d'équipement collectifs, des investissements et des réalisations sur le long terme que seuls les pouvoirs publics peuvent mettre en œuvre. Il implique aussi de sortir des logiques du marché et de la propriété privée, l'exploitation de biens collectifs comme l'eau, les ressources énergétiques, mais aussi par exemple les télécommunications.

Les Services Publics sont indispensables à la promotion de cet autre type de développement, des services publics renforcés et avec un fonctionnement plus démocratiques où la prise en compte de l'expression des usagers et des personnels soit une réalité.

Cela pose la question de leur financement et plus largement donc celle d'une fiscalité plus importante sans doute mais surtout plus juste.

En conclusion

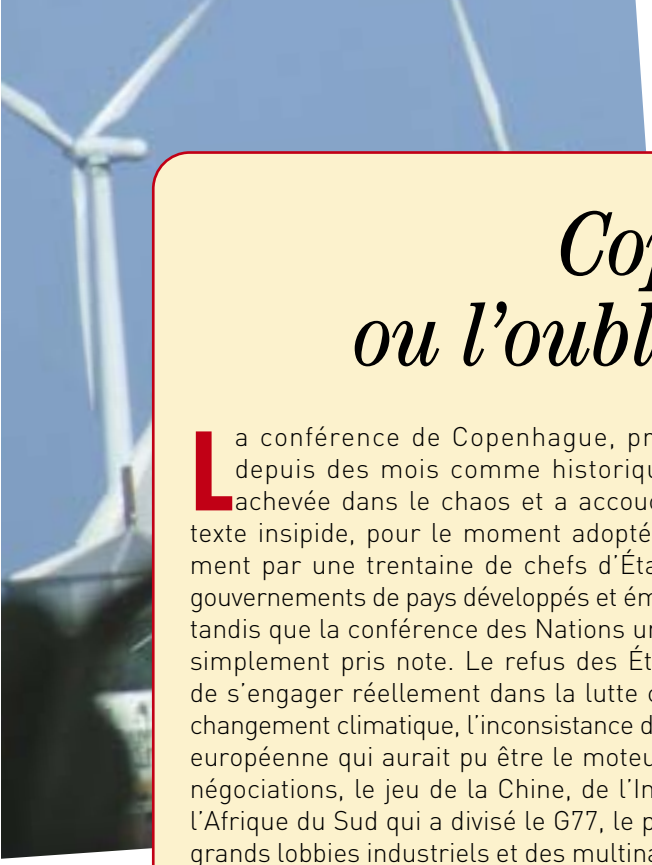
J'ai commencé mon propos en rappelant les déséquilibres entre régions du globe. Toutes les études sur le réchauffement climatique montrent que sans changement les inégalités entre régions du monde vont s'aggraver. Les pollueurs ne sont pas les plus payeurs : l'Afrique va subir bien plus durement les conséquences du réchauffement que l'Europe par exemple.

Les inégalités au sein d'une région vont également s'aggraver : les populations les plus pauvres vont subir plus fortement les conséquences des mesures d'atténuation que les populations les plus favorisées.

On ne pourra pas régler le problème du changement climatique si on ne répond pas à l'augmentation de la pauvreté. Trois milliards d'hommes vivent avec moins de deux euros par jour. Si on prend le chiffre de l'OCDE, 1 800 millions de travailleurs travaillent sans contrat de travail, sans protection sociale sur trois milliards de salariés. Il est évident que ces questions deviennent essentielles.

Aucun nouveau système productif ne peut se mettre en place demain sans respecter les droits fondamentaux de l'homme au travail, sans être en capacité de créer de nouveaux emplois prenant en compte les problèmes de santé au travail, de sécurité au travail, de risques industriels. On ferme les mines de charbon en Pologne, très bien pour la planète mais que deviennent les mineurs, quel emploi alternatif leur propose-t-on ? Aucun. Nous avons besoin d'une transition juste pour reprendre une expression chère à la CES c'est-à-dire de l'aide, de la solidarité, de la cohésion. Cela s'appuie sur une démocratie plus forte, plus de justice sociale et c'est difficilement compatible avec le capital financiarisé.

Pour mettre tout cela en œuvre il faut convaincre les syndicalistes qu'ils doivent se préoccuper des questions écologiques, approfondir la réflexion ensemble et c'est ce que l'on fait aujourd'hui. Il faut aussi poursuivre le travail entamé avec les associations écologistes, afin qu'elles intègrent pleinement la dimension sociale dans leur démarche. ■



Copenhague ou l'oubli de l'humanité

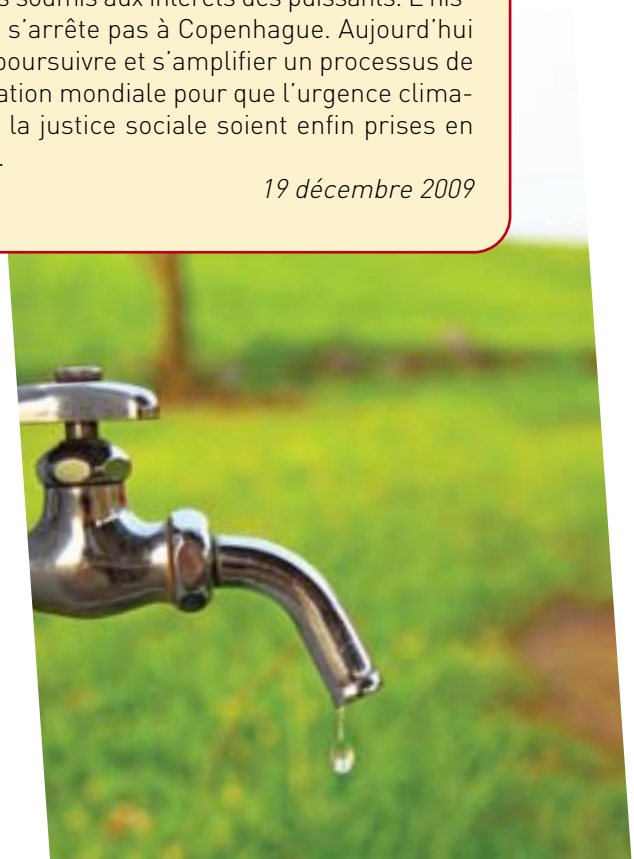
La conférence de Copenhague, présentée depuis des mois comme historique, s'est achevée dans le chaos et a accouché d'un texte insipide, pour le moment adopté simplement par une trentaine de chefs d'États et de gouvernements de pays développés et émergents, tandis que la conférence des Nations unies en a simplement pris note. Le refus des États-Unis de s'engager réellement dans la lutte contre le changement climatique, l'inconsistance de l'Union européenne qui aurait pu être le moteur de ces négociations, le jeu de la Chine, de l'Inde et de l'Afrique du Sud qui a divisé le G77, le poids des grands lobbies industriels et des multinationales ont abouti à un échec que le pire scénario ne pouvait laisser imaginer.

S'il mentionne la nécessité de limiter le réchauffement climatique de la planète de 2 °C par rapport à l'ère préindustrielle, ce texte ne fixe aucun objectif contraignant pour les pays signataires. Chaque pays fera donc ce qu'il voudra. Il est à craindre que les 30 milliards de dollars d'aide aux pays les plus pauvres face au changement climatique pour les trois prochaines années proviennent d'une reconversion de l'aide au développement déjà promise, comme cela a été annoncé par certains pays développés. Pire, le texte indique qu'il faut utiliser les opportunités du marché, donnant ainsi son imprimatur au développement de la finance carbone qui a pourtant fait la preuve de son inefficacité en matière de réduction des émissions. La spéculation financière trouvera donc un nouveau champ d'action.

L'inclusion, à travers le mécanisme « REDD-plus » des forêts dans la finance carbone, non seulement l'amplifiera encore, mais sera lourde de conséquence pour les populations vivant dans les forêts. Suite à cet échec, le cadre des Nations unies est ouvertement remis en cause par certains gouvernements, comme le montrent les déclarations scandaleuses de Nicolas Sarkozy qui s'en prend aux « petits États » qui osent parler d'égal à égal avec les grandes puissances. Alors même que le texte final a été concocté par un petit groupe de pays hors de tout processus onusien, cette remise en cause vise à transformer profondément les relations internationales et à renforcer le condominium des grandes puissances sur le monde.

La suppression des accréditations des ONG et la répression tous azimuts qui a eu lieu pendant la conférence, preuves de la panique des gouvernements face à la mobilisation citoyenne, n'ont pas empêché la convergence, dans laquelle s'inscrit l'Union syndicale Solidaires, des ONG, des mouvements sociaux et du mouvement altermondialiste. Cette convergence est porteuse d'espoir. Il est impossible pour l'avenir de l'humanité d'accepter le sort auquel la vouent des gouvernements soumis aux intérêts des puissants. L'histoire ne s'arrête pas à Copenhague. Aujourd'hui doit se poursuivre et s'amplifier un processus de mobilisation mondiale pour que l'urgence climatique et la justice sociale soient enfin prises en compte.

19 décembre 2009



Le syndicalisme au défi de l'écologie



Pierre Khalfa
Porte-parole
de l'Union syndicale
Solidaires

Historiquement, syndicalisme et écologie n'ont pas fait bon ménage. Longtemps les préoccupations écologiques ont été considérées comme relevant de questions secondaires face aux urgences sociales telles que l'emploi ou le pouvoir d'achat. Cette période est aujourd'hui révolue. Cependant beaucoup reste à faire pour articuler réellement revendications sociales et préoccupations écologiques et surtout pour les intégrer dans la perspective d'un nouveau paradigme remettant en cause le mode de développement induit par le capitalisme productiviste.

Les raisons d'un retard historique

Le mouvement syndical, et plus globalement le mouvement ouvrier, a été historiquement très divisé, que ce soit sur le plan idéologique (le rapport au capitalisme et la conception de la société future), que sur le plan stratégique (les moyens pour y arriver). Mais ces divisions n'ont nullement empêché l'existence d'un substrat idéologique commun fortement marqué par le productivisme.

Marx, dont on connaît l'influence, considérait le développement des forces productives comme la condition nécessaire du socialisme. Une des critiques fondamentales que faisait Marx au capitalisme, critique reprise à sa suite par tous les courants marxistes, était son incapacité à développer les forces productives, la contradiction fondamentale du capitalisme se situant entre le développement des forces productives et les rapports de production capitalistes qui entraveraient ce développement. Dans ce cadre, le mouvement ouvrier a totalement repris à son compte l'idée cartésienne de « l'homme maître et possesseur de la nature » ainsi qu'une grande partie de l'imaginaire social du capitalisme basé sur l'illusion de l'extension infinie de la richesse produite. Une foi aveugle en la science et aux développements technologiques qu'elle induit venait compléter ce dispositif idéologique.

Bien sûr, Marx ne peut se résumer à cette conception et on trouve chez lui d'autres analyses qui mettent en avant le fait que le capital détruit dans un même mouvement l'homme et la nature et que cette dernière produit des valeurs d'usage irremplaçables. Mais force est de constater que c'est la vision précédente qui l'a emporté et qui a été hégémonique dans le mouvement ouvrier, même si certains penseurs ont pu en développer des points de vue critiques.

Cette conception a été d'autant plus prégnante qu'elle servait à justifier un but légitime, qui reste d'actualité, obtenir un bien-être pour les salariés, objectif d'autant plus fondé au vu des conditions de vie de l'époque. Dans ce cadre, l'accroissement de la richesse produite était censé favoriser son partage et c'est ce qui s'est effectivement produit, tout au moins en partie. Plus le gâteau est gros, plus il est facile de le partager entre les convives.

Ce cadre idéologique a été particulièrement adéquat au capitalisme fordiste qui s'est développé après la seconde guerre mondiale et dont il faut souligner les effets pervers. Pour garantir un taux de profit élevé aux entreprises, le fordisme se base sur la conjonction d'une production de masse et d'une consommation de masse. C'est la demande solvable d'origine salariale qui assure la réalisation de la production, les entreprises étant encouragées à investir puisque leurs débouchés sont, de fait, garantis. Se met ainsi en place un cercle vertueux où l'accroissement continu de la consommation des ménages permet celui de l'investissement et un taux de profit élevé pour les entreprises, les politiques keynésiennes permettant de lisser les perturbations liées aux cycles économiques.

Si cette configuration, due en partie à des rapports de forces favorables aux salariés, a permis que ces derniers acquièrent ainsi un minimum de bien-être, ses contreparties implicites étaient très problématiques. La croissance devient l'objectif partagé essentiel, sans que jamais le mouvement syndical ne s'interroge sur son contenu. L'organisation du travail pour obtenir cette croissance maximale, avec le développement du taylorisme, n'est plus contestée et est laissée aux mains des employeurs. La consommation des salariés devient directement déterminée par les besoins de l'accumulation du capital et l'on voit la publicité jouer un rôle majeur dans l'obsolescence programmée des produits. Enfin les conséquences sur l'environnement d'un tel mode de développement sont purement et simplement ignorées[1]. Le mouvement syndical se moule dans le cadre productiviste du capital.

Le capitalisme néolibéral a encore aggravé cette logique productiviste par sa globalisation. Le libre-échange généralisé et la mise en place d'une nouvelle division internationale du travail ont entraîné une « bulle commerciale » qui s'est traduite par une explosion des transports polluants, notamment routiers et maritimes. Les politiques de déréglementation et de privatisation, en accroissant encore le champ d'action du capital, et en refusant toute limite à son déploiement, ont considérablement aggravé la crise écologique.

Nécessité d'un nouveau paradigme

La nécessité d'une rupture avec ce cadre s'impose, évidemment d'abord pour des raisons écologiques. Le modèle productiviste n'est ni soutenable pour les générations futures ni extensible à toute la planète. Il mène l'humanité à une impasse, le réchauffement climatique n'étant qu'une des facettes d'une crise écologique globale dont les manifestations les plus visibles sont l'accroissement considérable des déchets toxiques, la pollution des nappes phréatiques et des sols, la réduction de la diversité biologique, l'épuisement de certaines ressources naturelles.

Mais cette rupture est aussi nécessaire pour des raisons sociales. Le capitalisme fordiste, basé sur une forte croissance, et le compromis social qui va avec, sont morts et enterrés. Le capitalisme néolibéral qui lui a succédé est incapable, de toute façon, de produire une croissance soutenue et stable. On assiste depuis une trentaine d'années à une baisse régulière du taux de croissance qui renvoie à des modifications structurelles du capitalisme : domination de la finance, montée du secteur des services, transformations des branches industrielles avec une explosion des activités non directement liées à la production, comme par exemple le poids de plus en plus important des dépenses publicitaires. Ces mutations entraînent une baisse des gains de productivité qui a des conséquences sur la croissance.

De plus, la croissance de ces trente dernières années n'a pas, contrairement à la période précédente, signifié plus de bien-être. L'augmentation du PIB, et du PIB par habitant, s'est accompagnée d'un accroissement considérable des inégalités sociales et a profité essentiellement aux classes dirigeantes et aux couches très supérieures du salariat. En témoigne, dans les pays développés, la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises.

Non seulement la croissance est nettement moins forte que dans la période antérieure, mais elle est, de plus, soumise à de forts aléas comme en témoigne la crise actuelle. Le modèle néolibéral était basé sur un endettement croissant des ménages comme substitut au salaire pour accroître la demande solvable et entretenir la croissance. C'est ce modèle qui s'est effondré avec la crise actuelle et qui ne sera probablement pas reproductible dans l'avenir. Il faut donc raisonner autrement qu'en terme de croissance. Si la bataille pour le partage de la richesse produite est plus que jamais d'actualité au vu des évolutions de ces dernières années, raisonner autrement suppose d'abord de redéfinir la notion de richesse. Il s'agit de s'interroger sur le contenu de la production et de remettre en cause ce qui est au cœur du capitalisme moderne et de nos modes consommation, l'accumulation, et donc la production, d'objets nouveaux qui se démodent aussitôt achetés.

Dire cela ne veut pas dire être pour la décroissance généralisée. Le problème est en effet de déterminer ce qui doit croître et ce qui doit décroître : croissance de quelle production, dans quelles conditions, pour quelle utilité sociale ; décroissance de quelle produc-

Relocalisation, oui mais...

La globalisation du capital, qui a accompagné la mis en place du capitalisme néolibéral, s'est traduite par une nouvelle division internationale du travail basée sur la recherche de contraintes les moins fortes possibles pour les investisseurs, que ce soit en matière de coût du travail, de protection sociale, de droits syndicaux ou de normes environnementales. La liberté de circulation des capitaux, couplée avec le développement du libre-échange, a abouti à la mise en concurrence des salariés et au dumping social et environnemental favorisant ainsi les délocalisations. Si ce dernier phénomène ne doit pas être exagéré - les délocalisations directes représentent 5 % des suppressions d'emplois en France -, son existence permet un chantage permanent de la part du patronat pesant sur les capacités de résistance des salariés.

Les intérêts des multinationales et ceux des classes dirigeantes des pays émergents se sont ainsi rejoints pour favoriser dans ces pays un mode de développement basé sur les exportations et le libre-échange. Ce mode de développement est fondamentalement néfaste aux peuples des pays émergents. S'il a permis une sortie de l'extrême pauvreté pour les personnes engagées dans le processus de mondialisation (et la constitution d'une classe de nouveaux riches aussi cupides que cyniques), il a surtout entraîné l'appauvrissement de populations entières, notamment des femmes. Les accords de libre-échange imposés par les pays du Nord, que ce soit dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou par le biais d'accords bilatéraux, ont ainsi ruiné l'agriculture vivrière ou la petite production locale.

Les délocalisations contribuent à la dégradation des rapports de force entre le capital et le travail dans les pays développés et sont responsables d'une part non négligeable de la crise écologique par la quasi-absence



tion socialement inutile, dans quelle perspective ? Des besoins sociaux considérables sont aujourd'hui non comblés non seulement dans les pays en développement, mais aussi dans les pays dits « riches », que ce soit en matière de santé, logement, éducation, crèches, transports publics... Le comblement de ces besoins est absolument indispensable et accroîtrait le bien-être individuel et collectif.

Mais si combler ces besoins sociaux est indispensable, la rupture avec la logique consumériste ne l'est pas moins. Cette logique est consubstantielle au capitalisme productiviste et c'est la grande masse des salariés qui en fait les frais. Ils n'ont pas tous accès à une éducation de haut niveau, sont mal soignés, ont une alimentation médiocre, galèrent dans les transports, voient leurs conditions de travail se dégrader, mais le capitalisme moderne les enserre dans un imaginaire social consumériste, promu par la publicité, qui leur donne comme modèle le mode de vie des plus riches, horizon évidemment inatteignable.

Rompre avec la logique consumériste ne signifie pas simplement un changement des comportements individuels, mais suppose une transformation radicale des structures productives avec comme objectif de produire de façon écologiquement durable, avec notamment une production pauvre en carbone, et socialement utile. Il s'agit donc non seulement de transformer la production dans son contenu, mais aussi de changer la façon de produire ce contenu.

Cette perspective suppose que des choix conscients soient opérés en matière économique.

Ces choix ne peuvent être laissés à la logique de « la création de valeur pour l'actionnaire » portée par le capitalisme néolibéral, ni de façon plus générale être soumis à la logique du profit. Ils supposent un débat démocratique sur les besoins sociaux et leur articulation avec les désirs des individus. Seul le débat démocratique peut permettre de dépasser les éventuels conflits entre ces deux aspects. Il s'agit donc d'identifier, secteur par secteur, les objectifs à atteindre et les mesures à prendre, avec pour objectif une organisation démocratique de l'économie et d'inventer les institutions à mettre en place pour qu'une démocratie citoyenne puisse réellement exister.

Ces transformations supposent que de nouveaux instruments de mesure viennent compléter le PIB. Ces indicateurs existent déjà, que ce soit, par exemple,

de normes environnementales dans les pays concernés et le développement des transports, secteur qui émet plus du quart des émissions de gaz à effet de serre (GES). Notamment, la moitié de la croissance des GES de la Chine entre 2000 et 2007 est due aux exportations vers les pays développés.

La rupture avec ce mode de développement est donc impérative. Privilégier les circuits économiques courts et relocaliser autant que possible la production font partie des objectifs d'un projet de transformation sociale progressiste, le débat restant ouvert sur le degré de division internationale du travail nécessaire ou utile. L'objectif de relocalisation maximale devrait être l'occasion de poser, dans les pays développés comme dans les pays en développement, l'exigence d'une production tournée prioritairement vers la satisfaction locale des besoins sociaux.

Il ne peut être la couverture d'un nationalisme économique des pays développés. Ainsi, par exemple, s'il est absurde de produire en Chine des biens consommés en Europe, la réciproque est évidemment vraie, et il ne peut y avoir en Europe de modèle centré sur les exportations, qui aboutirait à une aggravation de la concurrence entre les salariés européens sans résoudre les problèmes écologiques. Cette relocalisation ne peut avoir pour conséquence un nouvel appauvrissement des pays pauvres ou émergents. L'annulation de la dette de ces pays et un transfert technologique doivent permettre d'aider à la transition de secteurs tournés vers l'exportation à des secteurs tournés vers la consommation locale, comme le demandent de nombreux mouvements sociaux et mouvements de femmes de ces pays.

P. K.

l'empreinte écologique, l'indicateur de développement humain (IDH), l'indicateur de participation des femmes, le baromètre des inégalités et de la pauvreté (BIP 40). Il faut probablement les affiner, mais il faut surtout qu'ils soient utilisés pour piloter les politiques publiques.

Quelques pistes revendicatives

L'enjeu pour le mouvement syndical est de parvenir à lier la résolution de la question sociale et celle de la question écologique. Cet enjeu est d'autant plus décisif que les classes dirigeantes ne restent pas inactives et qu'elles ont leur vision de la résolution de la crise écologique qui passe par une écologie financiarisée, avec le développement de la finance carbone et d'un capitalisme vert tiré par de nouvelles technologies, la pérennisation d'un chômage de masse permettant de maintenir des profits élevés en disciplinant les salariés. Le risque est la reproduction d'une situation similaire aux années 1980 où les reconversions industrielles se sont faites sur le dos des salariés.

Tout cela plaide pour que le mouvement syndical se dote d'une perspective de transformation sociale nouvelle liant indissociablement les questions sociales et les questions écologiques, basée sur un changement des modes de consommation, une transformation des processus productifs, une répartition nouvelle de la richesse produite. L'objectif doit être d'imposer une organisation démocratique de l'économie en rupture avec la logique du profit, l'obsession de la croissance et le consumérisme. Il s'agit donc d'opérer une mutation du syndicalisme pour une mutation sociale et écologique.

Sur le terrain strictement social trois exigences majeures peuvent être mises en avant. Tout d'abord, l'instauration d'un statut du salarié afin de protéger les salariés et d'éviter que les restructurations de l'appareil productif ne se fassent à leurs dépens. Ce statut permettrait que soit garantie la continuité de la rémunération et des droits sociaux, notamment ceux liés à la qualification, pendant la période de reconversion du salarié. Ce statut serait financé par les fonds de l'assurance-chômage et par une nouvelle cotisation sociale payée par les employeurs. Il ne s'agit donc pas de protéger l'emploi tel qu'il est à un moment donné, mais de protéger le salarié pendant la période de transition. Si on veut éviter que ce statut soit utilisé comme un effet d'aubaine par les entreprises, il faut dans le même temps interdire les « licenciements boursiers » dans les entreprises qui font des profits.



La seconde exigence concerne la réduction du temps de travail (RTT). Celle-ci est évidemment nécessaire pour combattre le chômage de masse qui s'est installé, même si l'on peut penser que la satisfaction de besoins sociaux actuellement non comblés permettra de créer massivement des emplois. Cependant la RTT a aussi un double objectif politique. Elle est une des conditions sociales de la participation des salariés au débat démocratique qui reste difficilement envisageable de façon continue dans une situation où les salariés travaillent près de huit heures par jour, sans compter le temps passé dans les transports. Et elle reste une condition indispensable pour l'égalité entre hommes et femmes, en libérant du temps pour une prise en charge égalitaire des tâches domestiques et parentales, permettant ainsi une meilleure association des femmes au débat démocratique.

La troisième exigence concerne l'obtention de droits nouveaux pour les salariés dans les entreprises. L'entreprise ne peut rester un espace hors démocratie et les salariés, notamment à travers les comités d'entreprise, doivent pouvoir peser sur les choix technologiques et les stratégies des entreprises.

Conclusion

Se doter d'un projet liant exigences sociales et impératifs écologiques nécessite un élargissement des alliances. Un tel projet, politique au sens le plus noble du terme, suppose de pouvoir travailler avec les acteurs de la transformation sociale qui partagent les mêmes préoccupations. C'est ce que Solidaires et la FSU ont fait, par exemple, en participant au collectif *Urgence climatique, justice sociale* qui a mené une campagne unitaire à l'occasion du sommet de Copenhague. ■

1. Une exception à ce constat, le livre de la CFDT, *Les dégâts du progrès*, paru en 1977.

Syndicalisme et environnement, pas simple au quotidien



Daniel Gascard
FSU,
Syndicat de l'environnement

Après l'intervention de Pierre Khalfa, j'ai pour mission de vous remettre les pieds sur terre et de vous parler de l'appropriation par les syndicats au plus près du terrain de ces problématiques environnementales.

Pour le SNE, c'est une évidence et c'est un peu notre fond de commerce. Depuis la création du Ministère de l'environnement, les résolutions de notre syndicat sont partagées à part égale entre les problématiques environnementales, la définition du service public de l'environnement qui lui correspondent et les revendications statutaires.

La légitimité syndicale sur les questions environnementals : une conquête.

Mais en pratique cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'au Ministère de l'Environnement comme ailleurs pour parler d'environnement quand on est professionnel du secteur, il n'y a pas de souci mais quand on est syndicaliste c'est excessivement compliqué et les portes ne sont pas ouvertes a priori. Et il a bien fallu une vingtaine d'années de luttes, au moins jusqu'en 1997 – 1998, pour que de fait les Ministres acceptent que chaque projet de loi « environnement » passe devant le CTPM et soit débattu avec les organisations syndicales. Excellente habitude qui malheureusement a été perdue avec la fusion des ministères de l'environnement, de l'équipement et de l'industrie dans un grand ministère de l'aménagement et du développement durable. Pourtant, durant cette période nous avons pu revendiquer un certain nombre de succès par notre investissement et par notre expertise. Mais disons le clairement, les succès nous ne les avons connus que quand nous étions en phase avec le monde associatif. Le SNE a toujours entretenu des relations plus ou moins importantes avec France Nature Environnement, et à chaque fois que nous avons travaillé en commun et que nos conclusions étaient les mêmes, nous avons réussi à faire passer un certain nombre d'idées ou à préserver un certain nombre d'acquis. Je pense en particulier à la dernière loi sur les parcs nationaux. Nous avons évité toutes les dérogations qui étaient prévues dans le projet de loi initial, On peut penser également aux attaques régulières que peut subir le conservatoire du littoral sur ses missions. Tout le monde sait que les aménageurs aiment beaucoup aménager, surtout les zones protégées !

> *« ...parler d'environnement quand on est professionnel il n'y a pas de souci...*

Trois exemples de luttes locales

Plus pratiquement, j'ai pris trois exemples locaux, des luttes locales en lien direct avec nos métiers.

La construction du siège de l'ADEME à Angers

un serpent de mer qui a duré une dizaine d'années. L'ADEME est entre autre chargé de promouvoir les politiques de maîtrise de l'énergie. Un projet « vitrine » des politiques portés par cet établissement public du ministère de l'environnement devait regrouper 250 personnes et les 5 implantations angevines ainsi que l'implantation parisienne de l'ADEME. Un projet répondant aux normes de construction HQE(Haute Qualité Environnementale) avait finalement fini par voir le jour non sans quelques interventions du syndicat auprès du ministre pour défendre le projet et débloquer les financements.

En 2002 il y a eu un changement de gouvernement et du jour au lendemain, le projet a été abandonné.

Certes, il faut savoir que le projet était un peu plus cher, mais il avait été calculé que le temps de retour des investissements supplémentaires sur le plan HQE était de 11 ans. Ca veut dire que le surcout de construction était compensé en 11 ans par les économies réalisées sur le chauffage et la climatisation ! Soit pas grand-chose pour un bâtiment dont la durée de vie prévisible est de l'ordre du siècle...

Et finalement le projet a donc été abandonné et vu le degré d'avancement du projet, 300 000 euros avait déjà été dépensé pour les études préliminaires et il a fallu payer 1 million d'euros de dedit aux architectes du projet initialement retenu.

Tout ça pour rénover des locaux qui existaient déjà et dont nous avons appris par la suite qu'il s'agissait de racheter les anciens locaux d'un groupe d'assurance, le groupe Médéric je crois.

La leçon que j'en tirerai c'est que la lutte a été longue, et ponctuée par 2 journées de grève suivies par des gens motivés par le sujet. Mais dès qu'une

organisation syndicale a montré des signes de faiblesse, le personnel a arrêté de se battre.

Le plan de déplacement du Centre d'étude technique à Lyon

Il y a 8 ans, un PDE, un plan de déplacement d'entreprise, a été initié. Exemple intéressant qui a abouti, avec l'accord de tout le monde, à la réduction du nombre de places de parking loué par le CERTU, il s'agit d'un centre d'étude technique du MEEDAT. Réduire la location du nombre de places de parking a permis de financer bien avant que ce ne soit obligatoire le remboursement de la moitié des frais de déplacements des personnes utilisant les transports en commun. Cela a abouti, tout le monde a joué le jeu et cela a été exemplaire. Mais le plus marquant dans cette réussite, c'est qu'au départ ce projet n'était pas porté par les organisations syndicales représentatives et qu'il a fallu une pétition signée par 70 % des personnels pour que les organisations syndicales représentatives au CTPL acceptent de porter le dossier.

Création de la DREAL et transfert des personnels

Le troisième exemple est un exemple d'actualité : vous êtes tous au courant de la réforme de l'État et de la réforme territoriale de l'État. En Lorraine, la DREAL est créée, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement qui sont les services régionaux du toujours même grand Ministère en charge de l'aménagement et du développement durable, le MEEDDM.

Et comme la RGPP ne tolère aucun délai, décision immédiate a été prise de regrouper les sites existants sur le technopole de Metz. C'est un projet qui concerne deux services soit environ 300 personnes. Transférer 300 personnes sur un site non desservi par les transports en commun ce n'est déjà pas très intelligent, mais quand de plus il s'agit de personnes dont le métier est d'œuvrer pour l'environnement et qui pour bon nombre avaient déjà adopté des modes de transports doux, c'est stupide .L'Etat exemplaire nous y croyons, y compris sur ces problématiques !!!

On est donc en lutte. Il y a mardi prochain ce que les collègues appellent une marche verte de l'ensemble des services départementaux et régionaux dont le mot d'ordre est un projet immobilier de l'État concerté et exemplaire pour la qualité de l'environnement et la prise en compte des déplacements des personnels, pour que cette réforme n'aboutisse pas à multiplier les temps de transports individuels des agents chargés de mettre en place les politiques de l'environnement. Aujourd'hui on est dans ces absurdités.



Gagner de nouvelles compétences et changer les mentalités

Pour conclure, il faudrait comprendre la grande difficulté des organisations syndicales à se saisir de ces problématiques environnementales.

Il y a urgence à donner aux organisations syndicales des prérogatives sur ces questions. D'ailleurs plusieurs propositions intéressantes ont été faites dans ce sens lors du Grenelle de l'Environnement. Aucune n'a été reprise. Il avait été évoqué de donner des compétences environnementales au CHSCT par exemple, qu'il y ait un bilan annuel fait aux actionnaires sur la qualité environnementale. C'est tout un ensemble de choses nécessaires. Si l'on prend le CHSCT qui reçoit tous les ans un rapport sur les accidents du travail pourquoi n'y aurait-il pas tous les ans un rapport portant sur les dépassements de normes de rejet, sur les efforts faits en matière de recyclage ? Cela aurait un double effet, impliquer les organisations syndicales et donc les personnels et les pousser à s'intéresser aux problématiques environnementales ; mais aussi leur donner un rôle de contre-pouvoir face à un patronat qui souvent considère les questions d'environnement que comme un frein à la productivité. La faiblesse des dispositions réglementaires et la quasi-absence des contrôles ne sont certainement pas à eux seuls suffisants pour obtenir de changements de comportement de leur part.

On peut enfin parler de l'état d'esprit et des mentalités. Je vous ai parlé d'endroits où la majorité des salariés sont des salariés de l'environnement et qui sont donc censés être motivés. Malgré cela ce n'est pas toujours facile. Lorsqu'une organisation syndicale réclame une augmentation de salaire ou une RTT, je pense que l'on peut faire 100 % de satisfaits. Mais si dans le cadre d'un PDE on doit dire à 20 % des agents qui se déplacent en voiture eh bien il n'y a plus de place pour garer les véhicules, est ce que les organisations syndicales sont prêtes à prendre le risque de mécontenter une partie des personnels qu'elles représentent ? ■



François Teyssier
Fédération SUD chimie

Lier défense de l'environnement et des salariés

L'expérience du secteur de la chimie

On ne peut que se réjouir que 40 ans – deux générations – après les premières prises de conscience et mobilisations en défense de l'environnement, la question environnementale soit devenue une préoccupation majeure, permanente et largement partagée par et dans l'ensemble de la société.

Pour Sud Chimie Pharma, la prise en considération de la question environnementale ne résulte pas d'une prise de conscience récente. Elle a toujours présenté un intérêt majeur pour 2 raisons. Les pressions exercées sur les pouvoirs publics ont conduit au plan européen à la construction d'un cadre législatif et réglementaire, certainement améliorable, qui a contraint, au long des décennies, les industries à limiter les rejets polluants et à améliorer la sécurité des installations. D'une façon un peu paradoxale, les salariés des entreprises de la chimie, qui ont longtemps été à la fois les cobayes de la chimie et les principales victimes des accidents majeurs, ont été les premiers à bénéficier de ces nouvelles contraintes. Ces différentes réglementations, dont l'esprit initial est extérieur aux entreprises, ont joué un rôle au moins aussi important que l'action syndicale en matière d'amélioration des conditions de travail.

Parce que la conception du syndicalisme que nous voulons incarner est celle d'un syndicalisme de transformation sociale qui, dans l'analyse et l'action, conçoit que l'amélioration globale et durable du sort des travailleurs ne peut pas se limiter à la lutte économique quotidienne : l'objectif de ce syndicalisme doit être de modifier en profondeur les rapports sociaux. Au niveau environnemental, cela se traduit par une critique :

- des conditions de production (risques industriels majeurs, rejets polluants, toxicité des produits),
- de la finalité de la production et de l'utilité sociale des produits.

Il s'agit, dans notre secteur et sur le sujet de l'environnement, d'une traduction des principes de la Charte d'Amiens.

Le contexte économique et social

La question environnementale est devenue une préoccupation largement partagée et de façon sans doute durable. C'est tant mieux. Mais, et c'est là où on peut craindre le pire, le capitalisme lui-même s'en est emparé. Il suffit pour s'en convaincre d'apprécier la floraison de l'affichage et de la publicité « verte » des entreprises. Quel que soit le secteur d'activité, l'énergie, les banques... c'est « plus vert que moi, tu meurs ». Des palmes pourraient être décernées à Total, EDF ou encore Renault pour ne citer que quelques exemples. D'autre part, il semblerait que l'environnement soit de plus en plus pris en considération comme nouveau moteur de croissance. Le syndicalisme a, dans ce cadre, un rôle essentiel à jouer pour développer une analyse critique de ce nouveau visage que tente de se donner le capitalisme, et aura à éviter tout suivisme ou accompagnement. C'est au contraire l'hypocrisie qu'il convient de dénoncer. Prenons l'exemple de BASF, leader mondial de la chimie. BASF a pris la tête du lobbying contre la réglementation visant à limiter l'émission de gaz à effets de serre, au prétexte que cela renforcerait la pression concurrentielle des pays émergents et brandit la menace de délocalisation des entreprises. Cela pour le côté obscur. L'affichage, côté lumière, c'est la publicité pour de nouveaux matériaux isolants, permettant de réduire la facture énergétique.

Parallèlement à cet affichage, nous assistons dans nos entreprises à une pression continuelle et accrue à la rentabilisation à outrance, sous prétexte de concurrence. Cela se traduit par une nouvelle de phase de dégradation des conditions de travail, une perte de maîtrise des procédés, des risques majeurs accrus,



des pollutions accidentelles de l'environnement, en contradiction avec les objectifs des différentes réglementations. L'utilisation d'indicateurs de concurrence, la menace brandie de la délocalisation sont utilisées de façon courante par les entreprises pour faire accepter des diminutions d'effectifs, de nouvelles organisations du travail. Ces menaces de délocalisation deviennent bien souvent des réalités, tant pour la production des matières premières que des produits finis. Le principal objectif visé n'est pas l'économie sur les salaires, car la plupart des productions de notre industrie sont à forte valeur ajoutée et les salaires ne représentent souvent qu'une très faible partie de ce qu'ils appellent les coûts de production. Ce sont les contraintes environnementales qui constituent le facteur essentiel de ces décisions. D'une part, cela permet de limiter les investissements et les dépenses de fonctionnement en matière de protection de l'environnement. D'autre part cela limite l'impact d'un accident ou d'une pollution sur l'image de marque.

Ces délocalisations sont en fait des délocalisations des risques et des pollutions, notamment vers la Chine et l'Inde, dont les travailleurs et les populations font les frais en retour du travail qui leur est ainsi fourni.

Quant aux produits qui reviennent, leur qualité est bien souvent nettement plus faible, ce qui peut être source d'incidents. Ainsi, un réacteur d'une usine de la pharmacie a subi une explosion. Le produit chinois lui-même, autrefois fabriqué en Allemagne, avait les mêmes qualités, ce qui n'était pas le cas du stabilisant empêchant sa décomposition spontanée au contact de l'air.

C'est la raison pour laquelle SUD Chimie demande qu'une réglementation européenne impose que les produits importés aient les mêmes qualités que celles des produits fabriqués en Europe et qu'ils aient été produits dans des conditions comparables de protection de l'environnement et des travailleurs. Il s'agit de protéger globalement l'environnement, car les pollutions sont globales, mais aussi de défendre l'amélioration des conditions de travail de nos collègues chinois, coréens ou indiens, et ainsi d'empêcher les capitalistes d'utiliser une concurrence entre le travail des uns et la vie des autres.

« Dans notre secteur ces délocalisations sont en fait des délocalisations des risques et des pollutions »

Le mouvement syndical face aux problèmes environnementaux

Face à la contradiction emploi/environnement, le mouvement syndical s'est souvent partagé entre deux attitudes :

– La négation par un syndicalisme replié sur la défense des intérêts matériels immédiats des salariés voire de certaines catégories de salariés. Ces syndicats considèrent que le syndicalisme n'a pas à se préoccuper des problèmes sociaux qu'ils considèrent extérieurs à l'entreprise et à leur champ d'activité. Cela se traduit bien souvent par une attitude extrêmement opportunisme. Cela a conduit, par exemple, l'IG BCE en Allemagne, FO en France à soutenir le patronat européen de la Chimie dans son combat de lobbying pour minimiser l'impact (et l'intérêt) de la Directive européenne Reach sur la toxicité des produits chimiques.

– La schizophrénie. Prenons un exemple. En février 2004, le ministère de l'agriculture décide d'interdire en France deux molécules accusées par les apiculteurs de détruire les abeilles. L'Indecosa, organisme CGT de défense des consommateurs se réjouit de l'interdiction. Pendant ce temps, les intersyndicales BASF et BAYER (y compris les syndicats CGT) ont émis des protestations face à l'arrêté ministériel et défendu sans réserves les produits incriminés.



À BASF Elbeuf particulièrement concerné, puisque produisant l'un des deux produits, le Comité d'Établissement, sous l'impulsion de Sud, a demandé au Ministère de l'Agriculture qu'une étude objective et indépendante soit menée pour déterminer si oui ou non les produits incriminés étaient responsables de la surmortalité des abeilles. La position clairement exprimée était que si l'étude révélait le rôle néfaste des produits, nous ne les défendrions pas mais que, en revanche, les pouvoirs publics devraient proposer aux salariés dont l'emploi aurait subi les conséquences de ces décisions des solutions socialement acceptables. Nous avons donc tenté de lier, et non d'opposer, défense de l'environnement et défense de l'intérêt des salariés.

Dans d'autres domaines, telle que la production de médicaments, nous tentons, lorsque les occasions

se présentent, de défendre des productions utiles, soignant les maladies, plutôt que les médicaments rentables destinés le plus souvent à compenser les excès d'un certain mode de vie.

Il s'agit donc de saisir les occasions qui permettent de poser la question de l'utilité sociale des produits.

De la même façon, les débats engagés après la catastrophe de Toulouse nous ont permis d'intervenir sur les conditions même de la production. Mais là encore, nous sommes confrontés à la menace permanente sur l'emploi et la fermeture des entreprises dans un contexte concurrentiel mis à profit par les patrons. À Toulouse, tous les ingrédients habituels d'une catastrophe majeure étaient réunis, manque d'investissements, vieillissement des installations, procédures non suivies pour gagner du temps et de l'argent, recours au travail précaire. Toutes dérives par ailleurs montrées du doigt par le CHSCT, sans toutefois aller jusqu'au bout car la réponse habituelle du patron dans ce genre de situation, c'est de dire aux syndicats que s'ils continuent comme cela, ce sera la fermeture de l'entreprise et qu'ils devront eux-mêmes s'en expliquer devant les salariés. Alors bien souvent devant ces menaces, les syndicats réduisent leurs interventions. Et à Toulouse, ce n'est pas leur emploi que les travailleurs ont perdu, mais leur vie.

On pourrait citer d'autres interventions, telles celles de Sud à la raffinerie Total de Normandie prenant position ouvertement contre le non-respect des normes de rejet. Position immédiatement utilisée par la Direction pour justifier l'annulation d'un important investissement. Ainsi pour que les syndicats jouent réellement le rôle qui devrait être le leur en matière de protection de l'environnement, il faudrait un véritable droit à l'intervention environnementale protégée par une clause de « donneur d'alerte » et la protection juridique des emplois concernés.

Il est donc possible au-delà des contradictions et malgré toutes les difficultés, de lier protection de l'environnement et action syndicale, et de développer des pratiques en rupture avec la dualité négation/schizophrénie. Mais force est de constater que le rapport de force social, qui s'est dégradé de façon défavorable aux salariés, ne facilite pas l'entreprise. Une véritable intervention syndicale systématique en matière d'environnement serait beaucoup plus facile si elle pouvait s'appuyer sur un mouvement social puissant qui apporterait son soutien aux travailleurs dont l'emploi fait l'objet régulier de chantage et de menace de la part des patrons.

Pour avancer

La prise en considération de la dimension environnementale ne peut se réduire à l'instruction artificielle d'une idéologie écologique dans le syndicat. Il s'agit là de l'autre dimension fondamentale de la Charte d'Amiens, celle de l'indépendance de l'action syndicale. Il serait très dommage de se priver de l'apport essentiel que peut proposer le mouvement syndical en matière d'environnement :
– connaissance concrète et approfondie de certaines réalités ;
– liaison entre la question environnementale et la réponse sociale (ce qui est d'autant plus important que certains secteurs du capitalisme se sont emparés du sujet, mais aussi parce que sans critique sociale, l'écologie peut conduire à des positions nauséabondes).

Dans ce contexte, il faut ainsi laisser aux animateurs des syndicats soucieux de dépasser ces contractions, de choisir les moments opportuns pour le faire et donc de laisser du temps au temps, le temps de l'opportunité (dans le sens noble du terme).

Nous pouvons ainsi sur ce terrain (comme sur tant d'autres) contribuer de façon originale à une issue positive et sociale à la crise environnementale : construire une société qui remette l'économie à la place qui devrait être la sienne, non pas une source de profits basés sur le pillage des ressources et l'exploitation du travail et accaparés par une minorité, mais un moyen permettant d'assurer le bien-être matériel et moral de toutes et tous, dans le respect de l'environnement. ■



En conclusion



Annick Coupé
Porte-parole de l'Union syndicale Solidaires

Cette journée de rencontre militante FSU/Solidaires a été très riche par la diversité des intervenant-es, des sujets abordés et le croisement d'analyses globales avec les pratiques syndicales de terrain. C'est une première initiative dans le cadre d'un débat entre nos deux organisations, même si nous avons déjà une première expérience dans ce sens : rappelons que depuis un peu plus de 10 ans nous organisons dans un cadre unitaire (FSU, CGT et Solidaires) les journées intersyndicales femmes. Nous y développons la même conception que celle qui a présidé à cette journée FSU/Solidaires sur la crise écologique : il y a des débats et des questions de fond qui concernent tout le mouvement syndical et sur lesquels chaque organisation n'a pas forcément la réponse. Certains sujets ne font pas partie des questions traditionnellement travaillées par le syndicalisme et sur lesquelles il n'y a pas de positions toutes faites, de réponses faciles à élaborer. Les enjeux écologiques sont de cette nature.

> *« Le mouvement syndical a un retard à combler et nos organisations n'y échappent pas. »*

Dans cette journée, FSU et Solidaires ont fait le constat commun de la difficulté à penser, dans notre pratique quotidienne, l'articulation entre questions sociales et écologiques. Le mouvement syndical à un retard à combler et nos deux organisations n'y échappent pas. À l'issue de cette journée, nous sommes collectivement un peu plus « intelligents ». Les apports des tables rondes permettent de mieux comprendre des dossiers souvent complexes.



Cette appropriation collective est utile pour être mieux armé dans les mois et les années qui viennent pour assumer notre responsabilité d'organisation syndicale. Nous devons passer à l'offensive sur cette question, car nos « ennemis » eux le sont. Ils ont une longueur d'avance et commencent à développer leurs réponses dans cette période de crise systémique : leurs réponses ne sont pas les nôtres.

Plusieurs idées fortes ressortent de cette journée pour mieux porter ces enjeux dans nos organisations syndicales et en direction des salarié-es : l'articulation des questions sociales et des questions écologiques doit s'inscrire dans la transformation sociale, la nécessité de porter des alternatives, la question de la démocratie, la dimension internationaliste du syndicalisme... Le syndicalisme ne pourra avancer tout seul, et construire les rapports de forces nécessaires pour imposer d'autres choix, sans construire des convergences avec les autres mouvements sociaux engagés sur ce terrain. C'est le cas de la coalition qui s'est construite en France *(Urgence climatique, justice sociale)* pour préparer le sommet de Copenhague, dans laquelle nos deux organisations sont engagées.

La FSU comme Solidaires ont l'ambition de faire en sorte que le syndicalisme soit capable de rattraper son retard à intégrer la question écologique dans ses combats. Cette journée est un premier pas dans cette direction. En l'organisant, il s'agissait d'aller au-delà du constat qu'il y a des différences, parfois des divergences entre les organisations syndicales. En acceptant de mener les débats dans des cadres unitaires, en débattant de façon ouverte et approfondie, on cernera mieux ces divergences, voire même on pourra les dépasser. Dans ce sens, sur la base d'un bilan très positif de cette rencontre militante du 2 décembre, nous proposons de faire largement connaître cette initiative, son contenu, dans nos rangs, auprès des salarié-es et auprès des mouvements sociaux mobilisés sur ce terrain.

Nous proposons aussi de réitérer ce type de rencontre, en l'élargissant aux autres organisations syndicales qui seraient intéressées, pour aborder des sujets différents, tout aussi importants pour le syndicalisme, comme, par exemple, celui des retraites qui va être un sujet d'actualité crucial en 2010. Il nous faudra là aussi lier les analyses, les propositions alternatives et les stratégies d'action. ■

de la journée



Gérard Aschieri
Secrétaire général
de la FSU

Je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Annick Coupé : je suis d'accord avec son propos. Je veux simplement rappeler que nous avions comme projet de débattre publiquement ensemble de questions complexes. Nous avons en fait à peine amorcé cette discussion collective mais nous avons fait un pas important. La journée fut intense – peut-être trop parfois ! et il faudra sans doute à l'avenir se donner un peu plus de temps – mais elle fut pour moi réellement intéressante. Nous avons tous pu percevoir la complexité des problèmes et je pense que nous avons pu prendre la mesure des réflexions à conduire. On ne sort pas de cette rencontre avec des solutions clés en main mais avec au moins des idées sur la façon d'avancer vers des solutions. C'est ainsi qu'un des points forts de cette journée me semble être qu'il ne peut y avoir de lutte efficace contre le réchauffement climatique si elle ne s'articule pas avec des luttes sociales. Il n'y a pas de solution de fond pour le développement durable sans plus de justice et moins d'inégalités, en France, en Europe et dans le monde.

À partir de là, je souhaiterais formuler deux idées.

La première concerne la notion de Service Public ; elle est progressivement apparue dans le débat mais il me semble que cette notion doit mieux être mise en avant avec une double dimension.

D'une part il existe des services publics qui produisent, transportent, vendent de l'énergie ; il s'agit bien sûr de les défendre contre la logique de marché, particulièrement dangereuse en ce domaine, mais il s'agit aussi de les démocratiser en s'opposant à une gestion technocratique dont on connaît les effets ; et tout cela doit également se faire au niveau européen.

D'autre part nous devons agir pour défendre l'ensemble des services publics, parce qu'ils doivent être des instruments de cette indispensable lutte contre les inégalités dont je viens de parler, mais nous devons aussi nous battre pour que leur conception, leur gestion ou leur implantation prennent également en compte les besoins de la lutte contre le réchauffement. Je propose donc que nous soyons porteurs de ces idées dans le cadre de la campagne des États Généraux pour les Services Publics que nous avons initiée avec un large panel d'organisations.

La seconde idée et proposition que je veux formuler porte sur la question : que faire de notre journée ? Nous n'avons pas débattu seulement pour discuter ensemble mais pour être utiles à tous. Une première réponse réside dans une publication de nos débats et nous allons voir ensemble comment procéder. Mais ne peut-on pas envisager des stages syndicaux communs voire élargis à d'autres organisations syndicales (comme cela se fait au niveau des secteurs « femmes ») qui le souhaiteraient ?

En effet je suis convaincu que sur ces questions il y a bien une responsabilité du mouvement syndical dans son ensemble et on a tous intérêt à se donner les moyens de débattre de la façon la plus large et la plus ouverte. ■





Déclaration de la FSU et de l'Union syndicale Solidaires

La FSU et l'Union syndicale Solidaires se sont retrouvées ensemble ce mercredi 2 décembre 2009 pour une première rencontre. À quelques jours du début du sommet de Copenhague, elles ont souhaité mettre les enjeux posés par la crise écologique au cœur de leur réflexion et de leur activité syndicale.

Cette rencontre a permis d'aborder les enjeux fondamentaux posés par la conférence de Copenhague : l'absolue nécessité d'un engagement des États de baisser les émissions de gaz à effet de serre pour ne pas dépasser une augmentation de la température moyenne de l'atmosphère de deux degrés, la reconnaissance de la dette écologique des pays du Nord vis-à-vis des pays du Sud, le refus de la financiarisation de la lutte contre le changement climatique. Cette rencontre a permis de débattre des moyens qu'ensemble, organisations syndicales, associations, partis politiques, peuvent mettre en œuvre au plan national, européen et mondial pour peser sur les décisions.

La crise écologique, dont le réchauffement climatique est le symptôme le plus grave, est le produit direct d'un mode de développement productiviste qui considère la nature comme un simple réservoir où l'on peut puiser des ressources et comme une décharge publique où l'on peut déposer les déchets de l'activité économique. Les conséquences néfastes de ce mode de développement, induit par la logique de maximisation du profit portée par le capitalisme, se sont considérablement aggravées depuis plus d'un quart de siècle avec l'accentuation des processus de privatisation des biens et des services et de la marchandisation du vivant. Ces mêmes politiques ont conduit à l'explosion des inégalités sociales et à l'augmentation de la pauvreté.

Cette crise pose des questions nouvelles pour les organisations syndicales qui, recherchant l'amélioration du bien-être pour les salariés se sont à juste titre focalisé sur le partage de la richesse produite, les « fruits de la croissance », en ne s'interrogeant pas sur le contenu de celle-ci et en sous-estimant souvent les conséquences sur la planète.

Cette première rencontre a croisé les expériences issues de secteurs professionnels divers (recherche, santé, énergie, éducation, environnement, chimie, automobile, finances…). Elle a permis d'avancer sur l'élaboration de ce que pourrait être un autre modèle de développement - avec un système productif plus sobre en carbone -, conçu dans le cadre plus large d'un projet de transformation sociale fondé sur des valeurs d'égalité, de justice sociale et de gestion démocratique et raisonnée des ressources.

Débattre ensemble pour agir ensemble, tel est le sens de ce travail commun que la FSU et l'Union syndicale Solidaires ont entamé et vont poursuivre, sur le terrain de la crise écologique, mais aussi sur d'autres sujets avec notamment une prochaine rencontre sur « le partage de la richesse ». D'autres sujets « interprofessionnels » d'actualité, comme les retraites, nécessitent aussi débat et recherche de convergences pour agir. Une démarche évidemment ouverte à d'autres organisations syndicales, car la situation actuelle impose la nécessité de construire des larges convergences basées sur un travail de réflexion poussé. La FSU et l'Union syndicale Solidaires ont montré que c'était possible. ■